



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Rapport de la première Réunion des Etats signataires du Mémorandum d'accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique

Nairobi, Kenya, 6-9 mai 2002

Point 1 de l'ordre du jour: Allocutions de bienvenue

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Dr. Klaus Töpfer, a accueilli les participants au siège du PNUE à Nairobi et a souligné l'engagement du PNUE en faveur de l'intégration des objectifs d'environnement et de développement sur le continent africain. Il a décrit la participation du PNUE à l'initiative environnementale du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et a encouragé les participants à la réunion en cours à nouer des liens non seulement avec le NEPAD mais aussi avec le "Processus africain" de développement et de protection de l'environnement marin et côtier de l'Afrique subsaharienne ainsi qu'avec la Convention d'Abidjan, à l'occasion de la prochaine réunion de sa Conférence des Parties. Il a aussi recommandé qu'une collaboration soit établie avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement au niveau mondial, en particulier la CITES. Dr. Töpfer s'est dit conscient des difficultés posées par la conservation des tortues marines et a reconnu les progrès réalisés en Afrique de l'Ouest ainsi que le rôle unificateur joué par la Convention sur les espèces migratrices. Il a souligné l'importance de l'Afrique dans la conservation mondiale de ces espèces et a mis en avant la nécessité d'efforts nationaux et régionaux concertés. Pour conclure, il a invité instamment les pays qui n'avaient pas encore signé le Mémorandum d'accord à le faire.

2. Dr. Imeh Okopido, Ministre d'Etat pour l'environnement du Nigéria, a assuré la présidence de la réunion. Il s'est excusé auprès des participants de ne pas avoir été en mesure de les accueillir au Nigéria et a remercié l'Organisation des Nations Unies et le PNUE d'avoir offert d'accueillir la réunion. Il a rappelé à tous que le Nigéria avait signé le Mémorandum d'accord en novembre 1999 et a indiqué que, s'étant conformé aux obligations en matière d'utilisation de dispositifs d'exclusion des tortues (DET), le Nigéria avait reçu l'agrément pour exporter des crevettes vers les Etats-Unis.

3. Dr. Okopido a réaffirmé la pertinence du "Processus africain" de développement et de protection de l'environnement marin et côtier de l'Afrique subsaharienne ainsi que des Conventions de Nairobi et d'Abidjan, autres mécanismes contribuant à la conservation des tortues marines. Il a conclu ses remarques en faisant part de son appréciation aux pays qui avaient déjà signé le Mémorandum d'accord, tout en encourageant les autres pays à faire de même.

4. M. Douglas Hykle, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention sur la conservation des espèces migratrices, a remercié M. Okopido d'avoir accepté de présider la réunion et le Directeur exécutif, M. Töpfer, pour sa présence à la session d'ouverture. Dans ses remarques liminaires, M. Hykle a reconnu les progrès impressionnants faits en Afrique de l'Ouest ces trois dernières années.

L'importance croissante des populations africaines de tortues marines, les recherches réalisées dans la région et la forte participation de délégués de pays africains au colloque sur les tortues marines, tenu récemment à Miami, sont autant de témoignages de l'implication internationale de plus en plus grande de l'Afrique dans ce domaine. Le Plan de conservation mis au point à une réunion précédente, tenue à Abidjan en mai 1999, avait servi de modèle à un plan similaire pour l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est. M. Hykle a souligné que les perspectives pour l'Afrique de Ouest étaient très encourageantes et que les ONG et les gouvernements devaient travailler ensemble pour faire face aux problèmes auxquels se heurte la préservation de la biodiversité en Afrique.

5. M. Hykle a recommandé que la conservation des tortues marines soit partie intégrante des autres projets en cours en Afrique et a encouragé les représentants des gouvernements à tirer pleinement parti des dispositions de la Convention sur les espèces migratrices. Avant de conclure ses remarques, M. Hykle a rendu hommage au Gouvernement français, qui s'est engagé en faveur de la conservation des tortues marines en Afrique de l'Ouest et ailleurs, et a exprimé son appréciation au PNUE et à sa Division des conventions sur l'environnement pour avoir facilité l'organisation de la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

6. M. Hykle a présenté l'ordre du jour provisoire (annexe 1 au présent rapport) ainsi que le programme de travail, qui ont été acceptés avec une seule modification, à savoir l'ajout d'un exposé sur le "Protocole pour la partage des bases de données et des programmes". On trouvera la liste des participants à la réunion dans l'annexe 2.

Point 3 de l'ordre du jour. Rapports émanant de la région et déclarations liminaires

7. Le Secrétariat avait demandé que plusieurs exposés oraux soient présentés de façon à disposer d'une vue d'ensemble des progrès réalisés dans certains domaines clés des activités de recherche et de conservation concernant les tortues marines menées dans la région.

8. M. Jacques Fretey a dressé un tableau général de la situation des tortues marines dans la région de l'Afrique de l'Ouest, qui s'étend du détroit de Gibraltar au cap de Bonne Espérance en Afrique du Sud et comprend la Macaronésie. Il a expliqué comment se répartissaient les jeunes et les adultes de chacune des six espèces (tortues vertes, tortues caouannes, tortues de Kemp, tortues olivâtres, tortues imbriquées et tortues-luths) présentes dans la région et a décrit leurs zones de nidification, d'alimentation et de développement, selon les cas. Il a énuméré les menaces générales pesant sur les tortues marines dans la région, notamment l'exploitation pour la viande et les œufs et l'utilisation commerciale; l'érosion due à la construction de ports; l'extraction de sable; la pollution; les captures accidentelles dans les opérations de pêche artisanales et commerciales; et la présence sur les plages d'animaux domestiques et de troncs d'arbre rejetés par la mer.

9. Les menaces et les priorités d'action pour chaque espèce ont été passées en revue. Outre les zones spécifiques à chaque espèce, une attention prioritaire a été accordée à la mise en œuvre des lois, l'éducation, la recherche d'activités de substitution pour les artisans travaillant l'écaille, la création de parcs marins transfrontaliers, l'intégration des importants sites d'alimentation dans les réserves marines ainsi que la surveillance et la protection des sites de ponte et de fourrage, des habitats côtiers (mangroves et récifs coralliens) et des zones de développement.

10. M. Josea Dossou-Bodjrenou, de l'organisation non gouvernementale "*Nature Tropicale*" du Bénin, a parlé du rôle important joué par les ONG, les organismes gouvernementaux et les universités dans la conservation des tortues marines en Afrique de l'Ouest. Il a noté que les problèmes de la pauvreté et des pénuries alimentaires sont prioritaires et que les pressions négatives s'exerçant sur l'environnement et la biodiversité s'accroissent. Les institutions gouvernementales ont un rôle politique bien déterminé à jouer dans l'utilisation durable des ressources naturelles, alors que les institutions universitaires disposent de facilités de recherche et que les ONG ont l'expertise nécessaire pour entreprendre des projets sur le terrain. M. Dossou-Bodjrenou a fourni un exemple concret des activités de *Nature Tropicale* du Bénin qui travaillait, depuis 1999, sur la protection des tortues marines grâce à des partenariats avec les autorités politiques et administratives à différents niveaux, avec les universités et avec les ONG. Ces partenariats multiples visaient à mettre en place des moyens plus efficaces de sensibiliser l'opinion publique et d'encourager une évolution positive. Un plan d'action national pour la conservation des tortues marines et des autres ressources de la mer était actuellement en cours d'élaboration au Bénin, en collaboration avec divers groupes. On s'était attaché en priorité à responsabiliser davantage la population locale dans le domaine de la gestion des ressources.

11. M. Tomas Diagne, de l'ONG "*Village des Tortues*" au Sénégal, a décrit le processus ayant incité le Gouvernement sénégalais à signer le Mémoire d'accord et a souligné l'importance de la coopération entre les autorités et les institutions non gouvernementales pour la conservation des tortues marines. Pour encourager son gouvernement à signer le Mémoire d'accord, M. Diagne avait contacté les bureaux nationaux du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et, ensemble, ils avaient écrit au Ministre de l'environnement. A l'issue de réunions tenues ultérieurement avec de hauts fonctionnaires, le Gouvernement sénégalais avait accepté de signer le Mémoire d'accord à la réunion en cours et des relations avaient été nouées entre le gouvernement et les ONG. M. Diagne a cité d'autres partenariats de ce type au Sénégal et a encouragé d'autres pays à rechercher des collaborations similaires en faveur de la conservation des tortues marines.

12. M. Castro Barbosa, du Bureau de la planification côtière de la Guinée-Bissau, a décrit le travail de télémétrie par satellite réalisé à Poilão (Guinée-Bissau), où se trouvaient vraisemblablement les plus grandes populations de tortues vertes de l'Afrique de l'Ouest. Sur les dix tortues équipées de transmetteurs par satellite, quatre avaient migré vers les sites de fourrage du Banc d'Arguin (Mauritanie), alors que les autres étaient restées dans la zone. Ces travaux ont confirmé les conclusions auxquelles avaient déjà conduit les bagues récupérées et ont montré que les tortues suivaient un itinéraire remarquablement constant. Il en est ressorti que les tortues étaient fidèles à leurs sites de fourrage et que le Banc d'Arguin était sans doute un habitat important pour cette population. Les travaux ont aussi mis en relief la nécessité d'établir une coopération entre les quatre pays au travers des eaux desquels ces tortues migraient et où elles pouvaient être exposées à diverses activités de pêche.

13. Mme Manjula Tiwari, du Archie Carr Center for Sea Turtle Research de l'Université de Floride, a présenté les résultats des expériences réalisées par Alan Bolten et ses collègues au Centre et à l'Université des Açores. L'objectif du projet était d'évaluer l'incidence des types d'hameçon sur les prises accidentelles de tortues marines dans la pêche à la palangre de l'espadon dans les Açores. Les principales conclusions de cette étude étaient les suivantes : 1) la modification des hameçons pouvait diminuer de façon sensible les dommages causés aux tortues prises dans les palangres - en particulier, les hameçons circulaires diminuaient sensiblement le pourcentage de tortues caouannes dont la gorge était percée par les hameçons; 2) la modification des engins était un excellent moyen de réduire les prises accessoires de tortues marines; 3) les prises accessoires de tortues marines

pouvaient être réduites en relevant les lignes plus tôt dans la journée ; et 4) les résultats de cette étude pouvaient être transposés à d'autres régions ou bassins océaniques.

14. Mme Angela Formia, de l'Université de Cardiff, a présenté les résultats de ses travaux sur les analyses génétiques des échantillons de tortues vertes recueillis le long de la côte atlantique de l'Afrique. Le séquençage de l'ADN mitochondrial avait permis d'identifier 25 haplotypes différents, dont 16 non décrits précédemment, suggérant donc une très grande originalité et diversité. Une grande divergence entre les océans Atlantique et Indien a été confirmée; cependant, les données rassemblées suggéraient aussi des déplacements limités entre les océans. Les analyses du site d'alimentation de la Baie de Corisco (Guinée équatoriale et Gabon), la population de juvéniles du golfe de Guinée, les prises de pêche dans le Golfe de Guinée (à l'exception de Corisco et des juvéniles), les prises de pêche à Sao Tomé et les prises de pêche en Afrique de l'Ouest (Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin) avaient montré que dans toutes les populations mélangées examinées se trouvaient des individus originaires de populations de ponte différentes. La contribution de l'aire de nidification de l'Île d'Ascension (deuxième plus grande population de ponte de l'Atlantique) était importante. Cela était surprenant compte tenu du fait que les activités de surveillance menées précédemment avaient montré que les femelles choisissant Ascension comme zone de ponte se déplaçaient vers les zones d'alimentation du Brésil et non pas à l'est vers l'Afrique. Les plus grosses contributions aux stocks mélangés venaient ensuite de Sao Tomé, Bioko (Guinée équatoriale), Principe et Poilão (Guinée-Bissau). Des individus du Brésil, du Suriname, du Venezuela, des Comores et du Mexique se trouvaient aussi dans les tortues capturées en mer. Les opérations de pêche locales dans la région paraissaient contribuer à l'épuisement d'autres populations, souvent très éloignées.

15. Les analyses des échantillons génétiques de tortues olivâtres, de tortues imbriquées et de tortues-luths avaient permis d'identifier des haplotypes uniques et très divergents, indiquant aussi une diversité génétique de ces espèces au niveau régional, qui devrait être étudiée davantage et protégée.

16. L'application de ces données à la conception des stratégies de conservation et de gestion, ainsi qu'une collaboration internationale dans le cadre des efforts de protection, ont été encouragées. Il a aussi été recommandé : 1) de procéder à une surveillance côtière et à un échantillonnage génétique plus approfondis des populations de ponte dans l'ensemble de l'Atlantique; 2) de définir l'éventail et la répartition des populations de ponte grâce à d'autres travaux génétiques et à des études par marquage et suivis; et 3) d'évaluer les incidences des opérations de pêche et d'autres menaces sur les différentes populations.

Point 4 de l'ordre du jour. Rapport sur la participation au Mémorandum d'accord

17. M. Hykle a rendu compte de la participation au Mémorandum d'accord : douze pays avaient signé le Mémorandum jusqu'ici et l'Angola, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, le Maroc et le Sénégal devaient le signer à Nairobi. L'Espagne avait manifesté son intention de signer le Mémorandum au nom des Îles Canaries.

18. La discussion qui a suivi a porté sur deux points supplémentaires : 1) la signature par des pays qui n'étaient pas des États de répartition; et 2) la désignation de points focaux pour le Mémorandum d'accord. Le premier point concernait une extension de la couverture du Mémorandum à d'autres pays concernés qui pouvaient fournir un appui et/ou qui pêchaient dans les eaux africaines. Il a été convenu que davantage de progrès seraient faits si tous les pays de l'UE signaient le Mémorandum d'accord, en particulier ceux avec lesquels il y avait des accords de pêche.

Le représentant de la France a indiqué que son gouvernement était favorable à la signature du Mémorandum et qu'il œuvrerait dans ce sens. La désignation de points focaux pour le Mémorandum a été jugée essentielle, car ces individus permettraient de faire le lien entre les pays concernés et le Secrétariat. Certains Etats de répartition avaient déjà fourni des noms pour les points focaux qui serviraient de contact dans ces pays. Deux représentants de pays supplémentaires ont fait savoir au Secrétariat qu'ils disposaient des lettres nécessaires pour désigner les points focaux dans leurs pays. Des lettres des pays restants ont été encouragées.

19. Comme suite à la suggestion selon laquelle le Mémorandum d'accord devrait être élargi pour couvrir les organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la conservation des tortues marines, M. Hykle a noté qu'il y avait un précédent pour cela dans un autre mémorandum d'accord de la CMS, que les ONG en mesure de contribuer largement à sa mise en œuvre avaient été invitées à signer.

Point 5 de l'ordre du jour. Examen et mise au point définitive du projet de Plan de conservation

20. Le Plan de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique, qui était issu des discussions initiales tenues à Abidjan (mai 1999), a été profondément revu, mis à jour et révisé, avec des annotations détaillées pour refléter les progrès dans la mise en œuvre. Pour faciliter ce processus, deux groupes de travail ont été établis en fonction de critères linguistiques (un groupe pour les pays francophones et un autre pour les pays anglophones) et ces groupes se sont fréquemment réunis tout au long de la réunion. Comme il n'y avait pas suffisamment de temps pour traduire et intégrer dans un seul document les changements apportés par les deux groupes de travail, il a été convenu que le secrétariat regrouperait les changements et préparerait le texte final du plan de conservation pour une distribution plus large après la réunion. On trouvera le Plan de conservation annoté dans l'annexe 3 du présent rapport.

Point 6 de l'ordre du jour. Format pour les rapports nationaux

21. Le Mémorandum d'accord, dans son paragraphe 6, demande aux Etats signataires de fournir au secrétariat un rapport annuel sur l'application. La réunion était saisie d'un projet de plan pour le rapport national (document CMS/MT-AFR.1/Doc.6) et un groupe de travail a été établi pour revoir et réviser le contenu proposé.

22. Le groupe de travail a établi un document révisé, qui a été distribué et discuté en plénière. Parmi les points soulevés, on peut citer les suivants:

- D'aucuns ont craint que le document n'exige trop de précisions et que son établissement ne demande trop de temps;
- Le rapport couvrait des activités qui n'avaient pas encore été mises en œuvre dans de nombreux pays;
- Les domaines techniques devaient être simplifiés et le document devrait être soumis sous forme électronique;
- Le rapport national pourrait aussi fournir des informations de base pour d'autres conventions, ainsi que des références pour les pays; et
- On s'est inquiété de la question de savoir qui serait responsable d'établir ces rapports afin d'assurer la qualité.

23. M. Hykle a expliqué que le rapport national visait à rassembler autant d'informations que possible sur le Plan de conservation. Tous les points ne s'appliquaient pas nécessairement à chaque pays et même un document établi partiellement faciliterait la mise à jour de ce Plan. Ce document permettrait en outre à la CMS de communiquer avec d'autres conventions s'intéressant aux activités de conservation des tortues marines. Il était important que chaque pays désigne une personne qualifiée pour établir le rapport. Un plan facile à utiliser pour le rapport national serait communiqué en temps voulu.

24. Il a été décidé qu'étant donné que la saison de ponte dans la région était à cheval sur deux années civiles, la période couverte par le rapport s'étendrait du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante et que le rapport annuel serait soumis au secrétariat au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année.

Point 7 de l'ordre du jour. Cadres pour des mesures et une collaboration futures

25. Plusieurs exposés étaient consacrés au contexte plus général dans lequel s'inscrivaient les initiatives de conservation des tortues marines en Afrique.

26. Dr Imeh Okopido a décrit le "Processus africain", un projet transfrontalier de taille moyenne du FEM d'un montant de 750 000 dollars visant à promouvoir le développement durable des ressources marines et côtières de l'Afrique. Parmi les pays participants figuraient l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal et les Seychelles. Les principaux objectifs du Processus africain étaient d'identifier les sites et les ressources actuellement menacés ou risquant de l'être, ainsi que les principales causes de la dégradation et l'ampleur des impacts (aux niveaux national, régional et mondial). Il s'agissait de mettre en évidence les projets environnementaux, institutionnels et financiers à même de répondre efficacement aux problèmes et d'élaborer un modèle autonome pouvant être reproduit dans les autres régions. Le processus visait à encourager la coordination entre les partenaires régionaux et internationaux et les parties prenantes au niveau local dans le cadre de projets exécutés essentiellement sur la base du principe de l'appropriation nationale. Après une évaluation par onze équipes multidisciplinaires des causes de la dégradation de l'environnement côtier et marin dans leurs pays, des propositions de projets ont été mises au point sur cinq thèmes définis : érosion côtière, gestion des principaux écosystèmes et habitats, pollution, utilisation durable des ressources biologiques et tourisme. Les problèmes intéressant les tortues marines et la capture accidentelle de ces animaux seraient traités dans certaines propositions de projets.

27. Au cours du débat qui a fait suite aux exposés, les pays non participants ont demandé comment ils pourraient bénéficier du Processus africain et quels seraient les avantages pour les pays participants si, par exemple, un pays voisin non participant pollueait l'environnement. Dr. Okopido a répondu que le Processus africain était soumis à des contraintes financières et qu'au départ les projets devaient nécessairement être limités à quelques pays représentatifs de la région.

28. La représentante du PNUE/FEM, Mme Prchalova, a présenté en détail un projet du FEM visant à réduire l'incidence environnementale de la pêche au chalut de la crevette tropicale, grâce à l'introduction de technologies permettant d'éviter les prises accessoires et à la modification des pratiques de gestion. Le financement pour ce projet se chiffrait à 4 780 000 dollars sur une période de cinq ans. Les pays participants étaient le Cameroun, la Colombie, le Costa Rica, Cuba,

l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria, les Philippines, la République islamique d'Iran, la Trinité-et-Tobago et le Venezuela. Le projet portait sur deux grandes questions intéressant les pouvoirs publics: la sécurité alimentaire et l'incidence biologique de la pêche au chalut. L'objectif général était de réduire le rejet à la mer de poissons, en adoptant des technologies respectueuses de l'environnement. Les quatre éléments principaux du projet étaient les suivants : coordination et constitution de réseaux aux niveaux mondial et régional; actions au niveau national pour introduire des pratiques plus durables; activités régionales pour accroître la participation et susciter une adoption plus large des pratiques écologiquement rationnelles; et exécution et gestion des projets.

29. Au cours de la discussion qui a suivi, des préoccupations ont été exprimées quant à l'inclusion de seulement deux pays de l'Afrique de l'Ouest et au manque d'intérêt porté aux ramifications socio-économiques complexes de la modification des engins de pêche. Mme Prchalova a répondu qu'étant donné qu'il s'agissait d'un projet mondial, seuls quelques pays pouvant être représentatifs au niveau régional et pouvant être admis à un financement du FEM avaient été sélectionnés. Cependant, les résultats de la mise en œuvre du projet seraient communiqués aux autres pays. Mme Prchalova a aussi noté que des activités d'évaluation économique étaient prévues dans le projet.

30. Mme Prchalova a en outre mentionné brièvement le Programme d'action stratégique pour le Grand écosystème marin du Courant de Guinée, qui était en cours d'élaboration. L'objectif de ce projet était de renforcer la capacité des pays du Courant de Guinée de travailler ensemble et avec d'autres nations, régions et projets du FEM en Afrique de l'Ouest, afin de faire face aux problèmes environnementaux transfrontaliers relevant de leurs responsabilités dans le cadre de la Convention d'Abidjan et de son Programme sur les mers régionales.

31. Mme Esther van Adrichem, du Projet marin WWF/WARPO au Sénégal, a examiné les initiatives engagées dans l'écorégion de l'Afrique de l'Ouest, zone de remontée d'eaux froides riche en ressources comprenant le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal – autant de pays liés à la fois écologiquement et politiquement (par le biais de l'Accord de la Commission sous-régionale des pêcheries). En 2001, un Mémoire d'accord a été conclu entre le WWF, le FIBA et l'UICN qui était axé sur trois modules : aires marines protégées, espèces en danger et pêche. Les projets et initiatives en cours consistaient notamment en des recherches en Guinée-Bissau et au Cap-Vert, des programmes de sensibilisation dans les communautés locales du Sénégal et de la Mauritanie et le lancement de programmes d'inventaire et de sensibilisation en Gambie et en Guinée. Le plan d'action sous-régional comportait les principaux éléments suivants: échange et normalisation des méthodologies, communication et établissement de réseaux et élaboration et mise en œuvre des priorités. Parmi les autres actions menées, on pouvait citer un atelier sous-régional organisé en juin 2002, l'élaboration d'un plan régional d'action et un atelier de formation tenu en octobre 2002. A l'issue de cet exposé, il a été suggéré que la normalisation des méthodes devrait porter sur le stockage des données, dont la portée devait être régionale et pas seulement sous-régionale.

32. M. Alexis Billes a décrit le Programme Kudu depuis sa création en 1995 lors de la réunion régionale UICN-WWF sur les tortues marines, tenue à Sodwana (Afrique du Sud). A cette occasion, la nécessité d'un réseau ouest africain s'inspirant de WIDECAS (Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network) avait été examinée et cette discussion avait conduit ultérieurement, en octobre 2001, à l'ouverture du bureau régional Kudu, installé à ECOFAC et financé par ce programme. Ce bureau avait été placé sous la responsabilité d'un scientifique, basé en permanence à Libreville (Gabon) ainsi que d'un comité directeur.

33. Les principales fonctions du bureau régional étaient d'entreprendre un inventaire bibliographique des connaissances sur les tortues marines dans la région; d'identifier les personnes et les organisations de la région s'occupant de la conservation des tortues marines; de former des scientifiques et des techniciens et de participer à la mise en place de différents projets de terrain; d'identifier les différentes espèces présentes, leur aire de répartition, les sites de ponte, les zones d'alimentation et les menaces; d'encourager la communication au sein du réseau grâce à un site web et des liaisons directes; de centraliser les matériaux communs (par exemple les matériaux d'identification et d'éducation); d'organiser la collecte de données et d'établir une base de données régionale sur les tortues marines.

34. Les commentaires formulés par les participants sur divers autres projets/initiatives dans la région ont porté notamment sur une réunion intergouvernementale d'examen des accords multilatéraux sur l'environnement, tenue à Montréal (Canada); la signature par le Nigéria du Programme d'action mondial sur la pollution terrestre, qui avait aussi des implications pour les tortues marines; un projet entre l'Afrique du Sud, l'Angola et la Namibie - Ecosystème marin du courant de Benguela; un projet du Département des parcs et de la faune et de la flore sauvages de la Gambie, financé par la Banque mondiale, en faveur de l'intégration de la biodiversité marine et côtière; deux projets en Guinée (encore à financer) pour la conservation des tortues marines et des crustacés; et un projet entre le Bénin et les Pays-Bas pour la conservation transfrontalière des tortues marines, qui viserait notamment la formation des pêcheurs et des propriétaires de chalutiers et serait réalisé avec l'aide de biologistes costariciens.

35. Enfin, la réunion était saisie d'un document (CMS/MT-AFR.1/Inf.8), passant en revue plusieurs projets financés pour la plupart par le Fonds mondial pour l'environnement et pouvant présenter des avantages à long terme pour la conservation des tortues marines.

Point 8 de l'ordre du jour. Etablissement de priorités pour les domaines clés de travail et poursuite du développement d'initiatives au niveau sous-régional

36. Le temps a manqué durant la réunion pour identifier au sein de groupes de travail les actions prioritaires au niveau sous-régional, en se fondant sur le Plan de conservation révisé. Cependant, tout en révisant le plan, les délégations ont indiqué les activités futures qu'il leur semblait le plus intéressant d'entreprendre.

Point 9 de l'ordre du jour. Identification de propositions possibles de projets et autres sources de financement pour mise en application

37. Un tableau énumérant les sources de financement à court et à long terme pour la conservation des tortues marines, mis au point durant la réunion d'Abidjan de mai 1999, a été distribué sous la cote CMS/MT.AFR.1/Doc.8. Un groupe de travail, composé des représentants des gouvernements, d'OIG et d'ONG, a été constitué pour revoir le document, le compléter en exposant d'autres possibilités de financement et fournir des exemples concrets des activités menées avec succès pour collecter des fonds en faveur de la conservation des tortues marines.

38. Le document a été sensiblement révisé. Des donateurs potentiels ont été indiqués pour chacun des objectifs du Plan de conservation et ont été répartis aux niveaux local, national et régional. Seuls les donateurs qui avaient contribué à des programmes/ plans similaires ont été pris en compte. Il a été recommandé que ce document soit davantage élaboré et posté sur le site web de la CMS, en indiquant les liens avec les sites web des bailleurs de fonds potentiels.

39. M. Mark Zimsky, représentante du PNUE/FEM, a décrit dans ses grandes lignes le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui couvrait plus de 150 pays dans le monde. Il s'agissait d'un mécanisme conçu pour fournir des fonds nouveaux et additionnels aux fins de la réalisation d'objectifs environnementaux convenus au niveau mondial dans quatre domaines prioritaires, dont la diversité biologique, mais aussi les eaux internationales, les changements climatiques et la protection de la couche d'ozone. Parmi les domaines de financement prioritaires, le plus gros pourcentage des fonds était attribué à la biodiversité et aux eaux internationales. Les pays pouvaient obtenir des fonds du FEM par le biais de leurs points focaux et des organismes de mise en œuvre : PNUD, Banque mondiale et PNUE. Les projets n'étaient pas limités à des pays considérés individuellement, bien que le plus grand nombre d'activités fussent réalisées au niveau d'un seul pays. Des activités régionales et transrégionales, multipays et mondiales étaient aussi entreprises. M. Zimsky a souligné que le FEM ne finançait pas des projets spécifiques à des espèces; il privilégiait plutôt une approche plus large des habitats et des écosystèmes. Le programme de petites subventions du FEM avait été particulièrement efficace.

Point 10 de l'ordre du jour. Organisation et calendrier provisoire des futures activités

40. M. Hykle a présenté le document CMS/MT-AFR.1/Doc.7, qui énumérait les principales activités et événements concernant la conservation des tortues marines entre 2002 et 2004. Il a été demandé aux délégués de fournir régulièrement des informations pour actualiser la publication de la CMS - *Biogéographie et conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique* - établie par Jacques Fretey. Il a été recommandé aux pays qui étaient parties à la CMS et qui étaient représentés au Conseil scientifique de tirer parti de l'occasion qui leur était donnée de faire connaître leurs idées et leurs propositions de projets dans le cadre de ces forums. On s'est accordé à reconnaître qu'il serait sans doute opportun d'organiser la deuxième Réunion des Etats signataires du Mémoire d'accord après le Congrès international sur la conservation des Chéloniens, qui se tiendra en 2003.

41. En réponse à une demande concernant les liens entre la CMS et la Convention d'Abidjan pour l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest, M. Hykle a répondu que, s'il n'y avait pour le moment aucun lien au niveau des programmes, on espérait pouvoir en établir à l'avenir à mesure que davantage de ressources étaient consacrées à la mise en œuvre de la Convention d'Abidjan. M. Dixon Waruinge, responsable au sein du PNUE à la fois de la Convention d'Abidjan et de la Convention de Nairobi, a indiqué que la sixième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan se tiendrait prochainement. Le principal thème de discussion de cette réunion serait les activités futures de cette Convention, qui n'avait eu qu'une efficacité limitée jusqu'ici.

Point 11 de l'ordre du jour. Questions diverses

42. M. Alexis Billes a brièvement présenté un "code d'éthique" pour la base de données sur les tortues marines du Programme Kudu pour la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest.

43. Il a été demandé au Secrétariat de fournir des informations en retour sur les rapports nationaux et les participants ont été assurés qu'une synthèse des éléments contenus dans les rapports était bien prévue.

44. Il a aussi été souligné que des problèmes étaient à prévoir dans la mise en œuvre du Plan de conservation du fait des contraintes logistiques et financières; l'aide des pays voisins a aussi été demandée à cet égard.

Démonstration du dispositif d'exclusion de tortues (DET)

45. M. Jack Frazier, du Centre de conservation et de recherche de la Smithsonian Institution, a fait une démonstration du fonctionnement d'un dispositif d'exclusion de tortues (DET) connu sous le nom de "Super-shooter." Il a souligné que parmi les arguments qui militaient en faveur de l'utilisation de ces engins figuraient, outre la non capture des tortues dans les chaluts, une diminution du dragage, le moins grand nombre de crevettes ou de poissons écrasés sous le poids des tortues et l'élimination d'autres animaux non désirables comme les pastenagues.

Examen de la Déclaration de Nairobi

46. Un avant-projet de déclaration a été distribué et un groupe de travail a été établi pour en améliorer le contenu. De nouveaux changements ont été incorporés et certains points ont été soulignés avant d'arriver à un texte final, arrêté par consensus (annexe 4).

Point 12 de l'ordre du jour. Ouverture officielle à la signature du Mémorandum d'Accord

47. En prélude à la cérémonie formelle de signature du Mémorandum d'accord, le Président, Dr. Okopido, a lu le texte de la Déclaration de Nairobi arrêté par les participants à la réunion.

48. Le Ministre kenyan de l'environnement et des ressources naturelles, Son Excellence M. J.J. Kamotho, a ensuite été invité à prendre la parole. Le Ministre a souligné l'engagement du Kenya en faveur des accords environnementaux et a fait remarquer que le *Mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est* était aussi indispensable à la gestion durable de ces espèces animales menacées dans cette partie du monde. Il a remercié le Secrétariat de la CMS de son esprit d'initiative et de son action en faveur de la conservation des espèces migratrices. Il a souligné combien il importait de travailler ensemble pour rechercher des solutions aux enjeux et contraintes auxquels les pays en développement étaient confrontés, à savoir l'insuffisance des ressources financières, l'absence d'harmonisation des politiques et stratégies nationales et l'inadéquation des compétences techniques.

49. Le *Mémorandum d'accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique* a ensuite été formellement ouvert à la signature et les représentants de l'Angola, de Sao Tomé-et-Principe, du Maroc, de la Sierra Leone et du Sénégal ont signé l'instrument au nom de leur gouvernement. Le Ministre kenyan de l'environnement et des ressources naturelles a aussi saisi cette occasion pour signer le Mémorandum d'accord complémentaire pour l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est au nom de son gouvernement.

50. Après une présentation du DET par M. David Olendo, du Comité kenyan de conservation des tortues marines, Son Excellence Dr. Okopido, Ministre d'Etat pour l'environnement du Nigéria, en un geste symbolique de reconnaissance des liens existant entre les deux régions ayant adopté des Mémorandums d'accord dans le même objectif, a offert le DET à Son Excellence M. J.J. Kamoth, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya.

Point 13 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

51. Après l'échange habituel de politesses, la réunion a été déclarée close et les participants ont été invités à participer à une conférence de presse pour achever les débats sur une note positive.



**Convention sur la conservation des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**



**Première réunion des Etats signataires du Memorandum d'Accord sur les
mesures de conservation pour les tortues marines
de la côte atlantique de l'Afrique**

6 - 9 mai 2002, Nairobi, Kenya

ORDRE DU JOUR PROVISIOIRE

1. Allocutions de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
3. Rapports émanant de la région et déclarations liminaires
4. Rapport sur la participation au Mémorandum d'Accord
5. Examen et mise au point définitive du projet de Plan de conservation
6. Format pour les rapports nationaux
7. Cadres pour des mesures et une collaboration futures
8. Etablissement de priorités pour les domaines clés de travail et poursuite du développement d'initiatives au niveau sous-régional
9. Identification de propositions possibles de projets et autres sources de financement pour mise en application
10. Organisation et calendrier provisoire des futures activités
11. Questions diverses
12. Ouverture officielle pour la signature du Mémorandum d'Accord
13. Clôture de la réunion



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Première réunion des Etats signataires du Memorandum d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique

6 - 9 mai 2002, Nairobi, Kenya

Liste des Participants / List of participants

REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS / GOVERNMENT REPRESENTATIVES

Mr. Joao da Costa Vintém

National Director of Environment
Ministry of Fisheries and
Environment
Avenida 4 de Fevereiro
Number 30 Building Atlantico
Luanda
ANGOLA
Tel: (+244 2) 31 14 20
Fax: (+244 2) 310479 / 310560 /
310622/310016
E-mail: vintem42@hotmail.com

M. Séidou Mama Gao

Directeur Technique
Centre National de Gestion des
Réserves de Faune (CENAGREF)
08 BP 08 0227
Cotonou
BENIN
Tel: (+229) 30 72 82 / 30 90 70
Fax: (+229) 30 90 72
E-mail: cenagref@firsnet.bj

M. Dominique Nsoaso

Chef du Service des Inventaires et
Aménagement de la Faune
Direction de la Faune et des Aires
Protégées
B.P. 2153
15344 Brazzaville
CONGO
Tel: (+242) 81 27 61
Fax: (+242) 81 41 36 / 81 41 34
E-mail: gam7cg@yahoo.fr

M. Albert Vunda-Batumba

Conservateur en Chef au Parc Marin
des Mangroves
Institute Congolais pour la
Conservation de la Nature (ICCN)
B.P. 868
Kinshasa I
DEMOCRATIC REPUBLIC OF
THE CONGO
Tel: (+243 88)
Fax: (+243 88)
E-mail: pdg.iccn@ic.cd

Mme. Véronique Herrenschiidt

Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement
Direction de la Nature et des
Paysages
75302 Paris 07 SP
FRANCE
Tel: (+33 1) 42 19 19 48
Fax: (+33 1) 42 19 19 06
E-mail: veronique.herrenschiidt@
environnement.gouv.fr

M. Jean Lescure

Muséum national d'Histoire naturelle
Laboratoire Reptiles et Amphibiens
57, rue Cuvier
75005 Paris
FRANCE
Tel: (+33 1) 40 79 39 95
Fax: (+33 1) 40 79 34 88

Mr. Famara Drammeh

Research and Development Officer
Dept. of Parks & Wildlife Mngt.
c/o State Department for Fisheries,
Natural Resources and Environment
State House
Banjul
GAMBIA
Tel: (+220) 37 58 88 / 91 92 13
Fax: (+220) 39 21 79
E-mail: wildlife@gamtel.gm

Mr. Dickson Agyeman

Senior Wildlife Officer
Wildlife Department,
Forestry Commission
P.O. Box M 239
Accra
GHANA
Tel: (+233 21) 66 61 29
Fax: (+233 21) 66 61 29 / 66 64 76
E-mail: yawdickson@yahoo.com

M. Fodé Lucény Camara

Chef de la Section Préservation des
Écosystèmes Humides
Ministère des Mines, de la Géologie
et de l'Environnement, Direction
Nationale de l'Environnement
BP 3118 Face ENAM
Route du Niger Quartier
Lansèboundji
Conakry
GUINÉE
Tel: (+224) 46 48 50 / 45 15 89
Fax: (+224) 45 15 89 / 41 12 05
E-mail:
chmdivbiodne@mirinet.netgn

M. Mohamed Ould Hamza
Chef du Service
Protection des Ressources Naturelles
Direction de l'Environnement et de
l'Aménagement Rural
B.P. 170
Nouakchott
MAURITANIA
Tel: (+222 2) 525 76 90
Fax: (+222 2) 525 07 41
E-mail: dear@opt.mr /
hamze@toptechnology.mr

H.E. Mohammed Chraïbi
Ambassador
Embassy of MOROCCO
PO Box 61098
Nairobi
Kenya
Tel. (+254 2) 71 06 47
Fax: (+254 2) 71 98 40
E-mail: sifmanbi@clubinternetk.net

M. Hassane Boukili
Conseiller à l'Ambassade
Embassy of MOROCCO
PO Box 61098
Nairobi
Kenya
Tel. (+254 2) 71 06 47
Fax: (+254 2) 71 98 40
E-mail: sifmanbi@clubinternetk.net

H.E. Chief (Dr.) Imeh Okopido
Honourable Minister of State for
Environment
Federal Ministry of Environment
7th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, PMB 468
Garki, Abuja
NIGERIA
Tel: (+234 9) 523 4931
Fax: (+234 9) 523 4931
E-mail: imet.okopido@hyperia.com

M. Amado D'Oliveira Juvencio
Geograph - Technicien Supérieur
Ministère des Travaux Publics,
Infrastructures et Ressources
Naturelles
Rua Patrice Lumumba, CP 67
Sao Tomé
SAO TOME AND PRINCIPE
Tel: (+239 12) 25 272
Fax: (+239 12) 22 936
Email: gefamb@cstome.net

Mme. Ndèye Sene Thiam
Conseiller Technique
Ministère de la Jeunesse, de
l'Environnement et de l'hygiène
Publique
Direction des Parcs Nationaux
B.P. 5135
Dakar Fann
SENEGAL
Tel: (+221) 824 42 21
Fax: (+221) 825 05 40 / 825 10 91
E-mail: dpn@sentoo.sn

Mr. Kalie Bangura
Senior Game Superintendent
Ministry of Agriculture,
Forestry and Marine Resources
Youyi Building, Brookfields
Freetown
SIERRA LEONE
Tel: (+232 22) 22 34 45 / 24 20 36
Fax: (+232 22) 22 29 45
E-mail: lucy_aliene@yahoo.co.uk

M. Abdou-Kérim Moumouni
Directeur des Parcs Nationaux,
des Réserves de Faune et de Chasse
Ministère de l'Environnement
B.P. 355
Lomé
TOGO
Tel: (+228) 221 40 29
Fax: (+228) 221 40 29
E-mail: direfaune@caramil.com

Ms. Charlotte Mogensen
Marine Species Advisor
Joint Nature Conservation
Committee
Monkstone House, City Road
Peterborough, PE 11JY
UNITED KINGDOM
Tel: (+44 1733) 86 68 32
Fax: (+44 1733) 55 59 48
Email:
charlotte.mogensen@jncc.gov.uk

**SECRETARIAT, EXPERTS ET PERSONNES RESSOURCE /
SECRETARIAT, EXPERT AND RESOURCE PERSONS**

SECRETARIAT:

Mr. Douglas Hykle

Deputy Executive Secretary
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
GERMANY
Tel: (+49 228) 815 2407
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: dhykle@cms.unep.de

Ms. Jasmin Kanza

Administrative/Fund Mngt. Officer
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
GERMANY
Tel: (+49 228) 815 2406
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: jkanza@cms.unep.de

Ms. Jeanybeth Mina

Administrative Assistant
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
GERMANY
Tel: (+49 228) 815 2406
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: jmina@cms.unep.de

ADVISORS:

M. Jacques Fretey

Coordinateur Scientifique du
programme tortues marines ouest-
africanin CMS/UICN
Comité français pour l'UICN
23 rue Geoffroy
St. Hilaire 75005 Paris
FRANCE
Tel: (+33 1) 25 75 33 43
Fax: (+33 1) 25 75 33 43
E-mail: jfretey@imatech.fr

Ms. Manjula Tiwari

Archie Carr Center for Sea Turtle
Research
Department of Zoology
223 Bartram Hall
PO Box 118525
University of Florida
Gainesville, FL 32611
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: (+1 352) 392 5194
Fax: (+1 352) 392 9166
E-mail: mtiwari@zoo.ufl.edu

RESOURCE PERSONS:

Dr. Tamar Ron

UNDP Consultant on Biodiversity to
the Ministry on Fisheries and
Environment of Angola
Rua Major Kanhangulo 197
PO Box 910
Luanda
ANGOLA
Tel: (+244 91) 200 917
Fax: (+244 2) 33 56 09
E-mail: tamarron@bezeqint.net /
tamar.ron@undp.org

M. Joséa Dossou-Bodjrenou

Président
Nature Tropicale
Musée des Sciences Naturelles
Lot 4477 06 B.P. 1015
Akpakpa PK3
Cotonou
BENIN
Tel: (+229) 33 37 73
Fax: (+229) 33 87 32
E-mail: ntongmu@yahoo.com /
josea_bj@yahoo.co.uk

Mme. Helen Rost Martins

Senior Scientist
University of the Azores
Department of Oceanography and
Fisheries
Cais de Santa Cruz
9901-862 Horta Azores
PORTUGAL
Tel: (+351 292) 292 988
Fax: (+351 292) 292 659
E-mail: hmartins@horta.uac.pt

M. Tomas Diagne

Village des Tortues, (F.R.D.)
Fonds Rural de Développement
BP 184
Rufisque
SENEGAL
Tel: (+221) 658 99 84
Fax: (+221) 824 92 46
E-mail: fondsdev@yahoo.fr

Ms. Angela Formia

School of Biosciences, Cardiff
University
Cathays Park
Cardiff CF10 3TL
UNITED KINGDOM
Tel: (+44) 2920 87 57 76
Fax: (+44) 2920 87 43 05
E-mail: formiaa@cardiff.ac.uk

Dr. Jack Frazier

Smithsonian Institute
Conservation & Research Center
1500 Remount Rd.
Front Royal, VA 22630
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: (+1 540) 635 6564/42
Fax: (+1 540) 635 6506/51
E-mail: kurma@shentel.net

**ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES /
INTER-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

Mr. Sekou Touré

Director & Regional Representative
Regional Office for Africa
United Nations Environment Prog.
United Nation Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
KENYA
Tel: (+254 2) 62 12 34
Fax: (+254 2) 62 39 28
E-mail: sekou.toure@unep.org

Mr. Alex Alusa

Deputy Director
Regional Office for Africa
United Nations Environment Prog.
United Nation Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
KENYA
Tel: (+254 2) 62 42 85
Fax: (+254 2) 62 39 28
E-mail: alex.alusa@unep.org

Mr. Paul Chabeda

Head of Biodiversity Unit and
Biotechnology
United Nations Environment
Programme (UNEP)
P.O. Box 30552
Nairobi
KENYA
Tel: (+254 2) 62 38 77
Fax: (+254 2) 62 39 26
E-mail: paul.chabeda@unep.org

Mr. Robert Hepworth

Deputy Director
Division of Environmental
Conventions
United Nations Environment
Programme (UNEP)
P.O. Box 30552
Nairobi
KENYA
Tel: (+ 254 2) 62 32 60
Fax: (+ 254 2) 62 39 26
E-mail: robert.hepworth@unep.org

Ms. Ivonne Higuero

Programme Officer
Division of Environmental
Conventions
United Nations Environment
Programme (UNEP)
United Nation Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
KENYA
Tel: (+254 2) 62 34 65
Fax: (+254 2) 62 39 26
E-mail: ivonne.higuero@unep.org

Mr. Dixon Waruinge

Programme Officer
Nairobi and Abidjan Convention
United Nations Environment
Programme (UNEP)
United Nation Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
KENYA
Tel: (+254 2) 62 20 25
Fax: (+254 2) 62 39 26
E-mail: dixon.waruingi@unep.org

Mr. Mark Zimsky

Senior Programme Officer
Biodiversity
Division of GEF Coordination
United Nations Environment
Programme (UNEP)
United Nation Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
KENYA
Tel: (+254 2) 62 32 57
Fax: (+254 2) 62 36 96 / 62 40 41
E-mail: mark.zimsky@unep.org

Ms. Marie Prchalova

Programme Officer
International Waters
United Nations Environment
Programme (UNEP)
Division of GEF Coordination
United Nation Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
KENYA
Tel: (+254 2) 62 40 85
Fax: (+254 2) 62 35 57
E-mail: marie.prchalova@unep.org

Mme. Meriem Bouamrane

Project Coordinator
UNESCO/MAB
Division of Ecological Sciences
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
FRANCE
Tel: (+33 1) 45 68 41 11
Fax: (+33 1) 45 68 58 04
E-mail: m.bouamrane@unesco.org

**ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES /
NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

Ms. Tomme R. Young

Senior Legal Officer
IUCN Environmental Law Centre
The World Conservation Union
Godesberger Allee 108-112
53175 Bonn
GERMANY
Tel: (+49 228) 269 2243
Fax: (+49 228) 269 2250
E-mail: tyoung@elc.iucn.org

M. Alexis Billes

UICN Comité Français
(Coordonnateur Programme
Kudu)
Cellule de coordination ECOFAC
Batterie IV, BP 15115
Libreville
GABON
Tel: (+241) 73 23 43 / 44
Fax: (+241) 73 23 45
E-mail: protomac@assala.net

M. Castro Barbosa

Biologist
MAPRN/UICN
Bureau de Planification Côtier
Apartado 23
1031 Bissau Codex
GUINEA-BISSAU
Tel: (+245) 20 12 30
Fax: (+245) 20 11 68 / 20 15 67
E-mail: uicn.bi@sol.gtelecom.gw

Mr. Richard Zanre

Project Co-ordinator
Watamu Turtle Watch
PO Box 125
Watamu
KENYA
Tel: (+254 122) 32 118
Fax: (+254 122) 322 80
E-mail:
wtwkenya@swiftmalindi.com

Mr. David Olendo

Kenya Sea Turtle Conservation
Committee
PO Box 81995
Mombasa
KENYA
Tel. (+254) 48 59 01 - 4
Fax (+254) 48 61 57
E-mail: jolendo@yahoo.com

Ms. Esther van Adrichem

Programme Development Officer
WWF WARPO Marine
Programme
PO Box 22928
Dakar
SENEGAL
Tel: (+221) 869 37 01
Fax: (+221) 869 37 02
Email:
evanadrichem@hotmail.com /
evanadrichem@wwfwafrica.org

Mr. Mark Rennie

Administrative Director
Bioko Biodiversity Protection
Programme
C/o Arcadia University
450 S. Easton Road
Glenside, PA 19038
UNITED STATES OF
AMERICA
Tel: (+1 215) 572 2859
Fax: (+1 215) 881 8565
E-mail: rennie@arcadia.edu

Première réunion des Etats signataires du Memorandum d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique

6 - 9 mai 2002, Nairobi, Kenya

Plan de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique

Objectif 1: Améliorer les connaissances sur les espèces en Afrique occidentale, leur statut, les menaces, leur utilisation et leurs déplacements

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
1.1. Collecter et compiler des données de base sur la présence et la distribution des espèces, avec lesquelles évaluer l'état de conservation	1.1.1. Examiner, mettre à jour et centraliser les informations bibliographiques existantes, et les distribuer à tous les Etats de l'aire de répartition <i>Priorité : élevée</i>	CMS: Edition en 2001 du Document CMS Technical Series Publication n° 6 de la série technique de la CMS « Biogéographie et conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique » écrit par Jacques Fretey, et compilant toutes les données bibliographiques et connaissances de terrain.	CMS : Mise à jour du document par son auteur 1 ou 2 fois par an, et mise à disposition sur le site Web de la CMS
	1.1.2. Initier, continuer et/ou compléter l'inventaire de base et la cartographie des plages de nidification et des aires d'alimentation, ainsi que des routes de migration (le cas échéant). Identifier les sites qui sont des habitats critiques pour les tortues marines. <i>Priorité: élevée</i>	CMS: Publication de cartes préliminaires des plages de nidification pour chaque pays, et de cartes de la distribution globale des espèces dans le Document CMS n° 6 de 2001 (Fretey) CPV: Cartographie achevée et gestion des sites de nidification de <i>C. caretta</i> sur les îles de Boavista et Sal (Université de Las Palmas, Iles Canaries); très importantes plages de nidification identifiées MAR: Inventaire préliminaire des sites de nidification (Centre Archie Carr, Floride) MRT: Inventaire préliminaire des sites de nidification, en particulier pour <i>C. caretta</i> SEN: Inventaire préliminaire des sites de nidification dans le nord (UICN, Direction des Parcs Nationaux, SOPTOM) et dans le Delta du Saloum; GMB: Trois zones protégées côtières identifiées comme étant potentiellement importantes pour les tortues marines. (Quatre espèces à présent identifiées : <i>Chelonia mydas</i> , <i>Eretmochelys imbricata</i> , <i>Dermochelys coriacea</i> , <i>Lepidochelys olivacea</i>) ; étude nationale préliminaire achevée entre septembre 1999 et décembre 2000 ; la zone naturelle communautaire de Bolongo Fenyo est un autre site potentiel pour la nidification des tortues actuellement protégé par la communauté GNB: Importantes plages de nidification identifiées dans des études de 1992-1995 dans l'Archipel des Bijagos; nouveau projet de l'UICN en préparation GIN: Début de l'inventaire (CNSHB) SLE: Inventaire préliminaire des sites de nidification sur l'île de Sherbro; étude commencée sur 12 km au sud de Freetown (Université et Conservation Society de la Sierra Leone) LIB: Inventaire préliminaire des sites de nidification (SAMFU) CIV: Inventaire préliminaire des sites de nidification entre Abidjan et Liberia	TOUS: Cartographie des plages de nidification et des aires d'alimentation là où elle n'est pas encore initiée ou achevée ESP-C : Sites de nidification à confirmer CPV : Inventaire des herbiers à effectuer MAR : Inventaire des sites de nidification au Sahara occidental à entreprendre SEN : Travail d'inventaire de base nécessaire pour évaluer l'état de conservation, en particulier dans tout le Delta du Saloum et en Casamance GMB : Etude et cartographie des aires d'alimentation à faire GIN : Inventaire des sites de nidification à poursuivre SLE : Etude de 6 mois proposée pour cinq districts administratifs : Kambia, Port Loko, Moyamba, Bonthe et Pujehun ; nécessité de cartographier le territoire tout entier LIB : Nécessité de cartographier les sites plus précisément CIV : Inventaire côtier étendu nécessaire pour recueillir des informations BEN : Evaluation des projets, formation, obtention du financement futur du projet Biotopic CMR : Inventaire des sites de nidification dans le nord à poursuivre GNQ : Etude et cartographie de l'aire d'alimentation de la Baie

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
		<p>GHA: Partie orientale du pays identifiée comme étant très importante pour la nidification. Cartographie achevée dans deux zones Ramsar - Keta et Songor.</p> <p>BEN: Inventaire préliminaire des sites de nidification (<i>Nature Tropicale - Musée des Sciences Naturelles</i>)</p> <p>NGA: Inventaire préliminaire des sites de nidification (Communauté d'Akassa et <i>Cardiff School of Biosciences</i>)</p> <p>CMR: Inventaire préliminaire des sites de nidification dans le nord-ouest ; actuellement en cours un inventaire des sites entre Kribi et Douala; étude spécifique sur <i>L. olivacea</i> dans la réserve de Campo Ma'an</p> <p>GNQ: Inventaire et cartographie des sites de nidification (ECOFAC, CUREF, Programme de protection de la biodiversité de Bioko / BBPP); inventaire des zones sensibles (par-ex. herbiers, plages de nidification) nécessitant une protection (CUREF); six nouvelles zones protégées ont été désignées comme pertinentes pour la conservation des tortues</p> <p>STP: Inventaire sur São Tomé et Príncipe bien engagé</p> <p>GAB: Levés aériens et terrestres réalisés de 1997 à 2000, avec observation d'une très importante nidification de <i>D. coriacea</i> et <i>L. olivacea</i></p> <p>COG: Inventaire des sites de nidification dans le parc national de Conkouati</p> <p>AGO: Levé préliminaire sur plusieurs plages, de 60 km au nord de Luanda à 60 km au sud, et sur la côte de l'enclave de Cabinda</p> <p>NAM: Inventaire des reptiles, y-compris les tortues marines (aucun site de ponte a été découvert)</p> <p>GBR-S: Confirmation d'absence de sites de nidification</p> <p>GBR-A: Inventaire de base achevé, habitats critiques identifiés</p> <p>ZAF: Pas de sites de nidification découverts sur la façade atlantique</p>	<p>de Corisco jugée prioritaire ; inventaire des sites à effectuer sur Annobon</p> <p>STP : Inventaire complet au sud de Principe à réaliser; recherche à mener sur une zone de croissance potentielle pour <i>D. coriacea</i></p> <p>GAB : Faire levé aérien de zones encore inexplorées; inventaire des herbiers à mener; étude et cartographie de l'aire d'alimentation de la Baie de Corisco jugée prioritaire</p> <p>COG : Inventaire préliminaire des sites entre Pointe-Noire et Cabinda à poursuivre</p> <p>AGO : L'étude détaillée envisagée dépend d'un financement et de l'accessibilité des plages</p>
	<p>1.1.3. Mettre au point un protocole pour la collecte, le stockage et l'analyse des données pertinentes, harmonisées au moins au niveau sous-régional</p> <p><i>Priorité: élevée</i></p>	<p>PRT-A, ESP-C, PRT-M, CPV, GNB, GNQ, STP, AGO : Atelier pour pays hispanophones et lusophones tenue en 2001 à l'Université de Las Palmas, Iles Canaries</p> <p>CMR , GNQ, STP, GAB, COG : Réunion d'experts organisée par ECOFAC (Libreville, 12/1997) a mis au point un projet de protocole: mise au point d'un projet de protocole et création d'une base de données informatisée (PROTOMAC)</p> <p>BEN: Organisation en décembre 2000 d'un atelier technique pour SEN, SLE, LIB, GHA, TGO, BEN, CMR (avec l'aide de Biotopic et UICN-France)</p> <p>TOUS: Création d'un poste de coordinateur biologiste régional (A. Billes) depuis octobre 2001 par le Ministère français des affaires étrangères (Coopération), et basé à Libreville à la Cellule de coordination d'ECOFAC ; ouverture d'un bureau régional provisoire mettant en place une base de données régionale dotée d'une charte de déontologie ; annonce de la création de la base de données au 22^e Symposium à Miami et envoi d'un courrier à ce sujet à tous les projets</p> <p>GMB: Un accord sur un protocole a été signé concernant la collecte de données dans deux zones protégées — Parc national de Nuimi en Gambie et Delta du Saloum au Sénégal</p> <p>GBR-A: Protocole local existant</p>	<p>TOUS : Protocole(s) à adopter par les experts techniques à des réunions régionales/sous-régionales</p>

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	<p>1.1.4. Initier et/ou continuer les programmes systématiques de collecte de données et de marquage afin de déterminer la présence, la distribution et l'état de conservation. Si faisable et approprié, mener ce travail à travers des réseaux nationaux</p> <p><i>Priorité: élevée</i></p>	<p>PRT-A: La présence des espèces est connue; le programme de marquage à long terme du <i>Department of Oceanography and Fisheries</i> (DOP/Uac) se poursuit (environ 2000 <i>C. caretta</i> marquées)</p> <p>PRT-M: Programme de marquage en cours par l'Université de Madère</p> <p>ESP-C: Marquage de tortues capturées accidentellement</p> <p>CPV: Etudes réalisées en 1992-93, 1998-2002; programme systématique supplémentaire de collecte de données et de marquage effectué (Monel et PIT), en particulier sur les femelles de <i>C. caretta</i>; suivi par satellite</p> <p>MAR: Peu d'informations récentes sur la nidification (de <i>C. mydas</i>); pas de programme de marquage</p> <p>MRT: En 1995, une étude a révélé la présence importante pour l'alimentation de <i>C. mydas</i>, en particulier au parc national du Banc d'Arguin; nidification confirmée de <i>C. caretta</i>; d'autres espèces signalées, mais moins bien connues</p> <p>GMB: Une étude préliminaire a été achevée, de sorte que l'information de base sur la présence des espèces est connue, mais pas de programme de recherche ou de surveillance en cours; une coopération existe entre le <i>Fisheries Department</i> et le <i>Parks and Wildlife Department</i> sur la collecte de données sur les cétacés et les tortues marines; il est prévu d'étendre la coopération aux ONGs.</p> <p>GNB: Les études ont été lancées; suivi satellitaire des femelles</p> <p>GIN: Début d'un programme mis en place</p> <p>LIB: Une étude préliminaire (06/1999) a révélé la présence de plusieurs espèces; pas de programme de marquage en cours</p> <p>CIV: L'information de base sur la présence des espèces est connue; des études ont pu être poursuivies à l'ouest (par SOS Forêts) malgré un budget insuffisant</p> <p>GHA: Projet de la <i>Ghana Wildlife Society</i>; surveillance régulière de la plage d'Old Ningo (ZMT); en outre, des données sont recueillies sur les deux sites Ramsar par la <i>Wildlife Division</i> conjointement avec la <i>Ghana Wildlife Society</i>; une équipe spéciale communautaire de collectes de données (comprenant deux membres de chacune des trente communautés situées le long des sites Ramsar) a été formée à la collecte de données</p> <p>BEN: Une information de base sur la présence des espèces est connue grâce à quelques études sur le terrain; marquage fait au cours des saisons 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002</p> <p>NGA: Pas de recherche ciblée actuellement</p> <p>CMR: Marquage (Monel) de <i>L. olivacea</i>, <i>D. coriacea</i>, <i>C. mydas</i> et <i>E. imbricata</i> au sein de l'UTO de Campo-Ma'an; collecte de données dans les aires protégées de Campo-Ma'an et Douala-Edea</p> <p>GNQ: La présence des espèces est connue (sud Bioko et continent; sauf sur Annobon); des études, une surveillance et un marquage (Monel) se poursuivent à Bioko (<i>Bioko Biodiversity Protection Program / BBPP</i>); le BBPP et le CUREF ont commencé, en mars 2002, à coordonner les efforts nationaux</p> <p>STP: La présence des espèces est bien connue; un programme de marquage a fonctionné pendant plusieurs années (environ 1300 marquées, majoritairement <i>L. olivacea</i>); Projet Tato arrêté, mais redémarrage prochain avec l'ONG Marapa</p> <p>GAB: Programme systématique de collectes de données et de marquage (Monel et PIT) réalisé depuis 1998, en particulier sur femelles de <i>D. coriacea</i> et <i>L. olivacea</i> dans le sud du pays (Mayumba, frontière du Congo)</p> <p>COG: Présence d'espèces connue grâce à des études réalisées depuis 1995 (parfois interrompues quelque temps à cause de fonds insuffisants), puis redémarrées avec</p>	<p>PRT-A, MRT: Continuer ou initier des études écologiques de la population océanique de <i>C. caretta</i>, y compris les routes de migration</p> <p>GMB: Initier des études écologiques et des programmes systématiques de collecte de données et de marquage; un projet côtier et marin financé par le FEM recueillera des informations sur les tortues dans tout le pays</p> <p>GHA: Déterminé à mettre en place un réseau national pour un meilleur fonctionnement</p> <p>CMR, GAB, COG, STP: Marquage intensif avec PIT indispensable</p> <p>AGO: L'étude proposée dépend du financement et de l'accessibilité</p>

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
		<p>WCS et ASF</p> <p>COD: L'information sur la nidification n'est pas recente</p> <p>AGO: Informations de base disponibles grâce à des efforts récents du Ministère de la pêche et de l'environnement, de l'Université Agostinho Neto et du PNUD sur plusieurs plages, de 60 km au nord de Luanda à 60 km au sud, et sur la côte de l'enclave de Cabinda</p> <p>NAM: La présence des espèces est connue, mais pas de nidification confirmée</p> <p>GBR-A: Une collecte de données systématique concernant la nidification est en cours ; il y a eu un marquage fait par le <i>Marine Turtle Reseach Group</i>, mais il n'est pas continu</p> <p>GBR-S: Aucun programme mis en place pour le moment</p>	
	<p>1.1.5. Etablir des profils génétiques systématiques des espèces fréquentant les zones de nidification et les eaux côtières</p> <p><i>Priorité : en fonction des ressources</i></p>	<p>PRT-A, PRT-M : Des études mtADN (Université de Madère, Université de Floride – Centre Archie Carr; Université des Açores) confirment les origines sud-est des Etats-Unis et Mexique des <i>Caretta caretta</i></p> <p>CPV, MAR (y compris Sahara Occidental), LIB, CIV, GHA, TGO, BEN, NGA, CMR, GNQ, GAB, STP, NAM, GBR-A : Etudes génétiques réalisées et en cours (Cardiff School of Biosciences, Université de Las Palmas, Université du Pays de Galles à Swansea, Université de la Floride - Centre Archie Carr)</p>	<p>TOUS : Fournir des échantillons génétiques pour des programmes extérieurs</p> <p>MRT, GMB, SLE, COG, CDF et AGO : Un échantillonnage est nécessaire concernant les aires d'alimentation et de nidification dans ces pays</p>
	<p>1.1.6. Là où des programmes systématiques ne sont pas déjà en place, effectuer des marquages opportuns et une collecte de spécimens pour des analyses génétiques</p> <p><i>Priorité : moyenne</i></p>	<p>COG: Marquage ponctuel de <i>D. coriacea</i> et <i>L. olivacea</i></p> <p>NAM: 25 tortues marquées pendant 12 ans, pas de retours</p>	
	<p>1.1.7. Entreprendre des études sur les migrations en utilisant des émetteurs satellitaires</p> <p><i>Priorité: en fonction des ressources</i></p>	<p>PRT-A, PRT-M, ESP-C, CPV : Etudes de suivi par satellite récentes et en cours de <i>C. caretta</i> immatures et femelles adultes (Université de Las Palmas, Université de Floride – Centre Archie Carr ; Université des Açores; Université de Madère)</p> <p>GNB, GBR-A (Marine Turtle Research Group) : Suivi satellitaire de <i>C. mydas</i> femelles à partir de sites de ponte</p> <p>GAB: Suivi de <i>D. coriacea</i> femelles pendant la saison 2002-2003 à partir du site au sud de Mayumba</p>	<p>TOUS : Envisager une stratégie commune d'identification de potentiels "corridors de migration"</p>
	<p>1.1.8. Créer des collections de référence dans des musées en vue de les utiliser dans des recherches fondamentales sur le cycle de vie et dans l'enseignement</p> <p><i>Priorité: en fonction des ressources disponibles</i></p>	<p>SEN: Collections anciennes (mais toujours importantes) de l'IFAN à Dakar et sur l'île de Gorée</p> <p>TGO: A la Faculté des Sciences, début de collection de dossières collectées dans les villages ; besoin et possibilité de construire sur le campus de l'Université de Lomé un véritable petit musée</p> <p>BEN: Création par l'ONG Nature Tropicale d'un musée d'histoire naturelle à Cotonou avec stockage de dizaines de dossières, principalement <i>L. olivacea</i></p> <p>CMR: Création d'une collection par le Projet UTO Campo-Ma'an et d'un petit musée tortues marines dans le village d'Ebodje (« Maison de Ndiva »)</p>	<p>TOUS : Soutenir la création de véritables musées d'histoire naturelle</p>
1.2. Recueillir des données sur les menaces	<p>1.2.1. Evaluer la nature et l'étendue de l'exploitation directe et de ses impacts</p>	<p>CPV, MRT, SEN, GMB, SLE, GHA, TGO, BEN, CMR, GNQ, NAM, STP : Une information de base sur l'utilisation des produits et des impacts/menaces est connue</p>	<p>AGO : Autres interviews de pêcheurs résidents prévues dans d'autres régions</p> <p>GMB : Davantage de données sont nécessaires sur l'étendue des</p>

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	(en particulier sur les plages de nidification et les aires d'alimentation) <i>Priorité : élevée</i>	GAB: Etude commencée au Cap Estarias et à Libreville par l'ONG ASF AGO: Informations de base recueillies au moyen d'interviews des communautés de pêcheurs résidents dans plusieurs régions de Cabinda et autour de Luanda GBR-A: Une évaluation a été faite, et un plan de gestion a été préparé	SLE : menaces causées par l'exploitation directe Davantage de données sont nécessaires sur l'étendue des menaces dues à l'exploitation directe
	1.2.2. Evaluer la nature et l'étendue des activités de pêche, de la pollution, du développement côtier, du changement climatique et d'autres menaces posées par des activités autres que l'exploitation et l'utilisation directes <i>Priorité: élevée</i>	PRT-A: La capture accessoire dans les palangres flottants (pêche à l'espadon) a été évaluée. Technique de pêche expérimentale en cours pour réduire la capture accessoire de tortues par modification du matériel des pêcheries d'espadons utilisant des palangres PRT-M: Evaluation des captures accessoires et de la mortalité dans la pêche en haute mer d'ophanopes charbons GMB: Des études préliminaires ont été réalisées et certaines données ont été recueillies GHA: Evaluation préliminaire des menaces indirectes pour une petite section de la côte (Ningo et Songor); y compris la collecte de données sur les échouages CMR: petite étude sur la pollution des plages de ponte par les grumes d'Okoume, les matières plastiques et le goudron à l'intérieur de l'UTO Campo-Ma'an GNQ: Une évaluation des menaces a été réalisée pour la partie continentale du pays. Moins connues concernant Bioko GBR-A: Quelques menaces examinées dans le cadre du plan de gestion	SEN, GMB, GHA, GNQ, SLE, AGO : Davantage de données sont nécessaires TOUS : Des informations supplémentaires sont nécessaires sur l'aire de répartition de chaque population, pour savoir s'il y a des menaces aux différents stades du cycle de vie
1.3. Recueillir des données sur les aspects sociaux des interactions entre l'homme et la tortue, y compris les croyances traditionnelles relatives à l'exploitation, à l'utilisation et à la modification des habitats	1.3.1. Recueillir des informations ethnozoologiques auprès des pêcheurs et des communautés locales <i>Priorité: élevée</i>	GMB: Un travail préliminaire a été entrepris avec des pêcheurs et des communautés qui gèrent et protègent des sites à Bolong Fenyo. Ce travail sera étendu à d'autres communautés SLE, GHA, GNQ: Des interviews préliminaires ont commencé avec des pêcheurs et certaines communautés TGO, BEN: enquête auprès des pêcheurs et des prêtres vaudou CMR: enquête auprès des pêcheurs dans le cadre de l'UTO Campo-Ma'an GAB: enquête auprès de la population Benga (Cap Estérias) AGO: Interviews de pêcheurs dans certaines régions	TOUS : Etudier et mettre en pratique les possibilités de conservation de tortues marines en s'appuyant sur les tabous et les croyances traditionnelles; trouver et promouvoir des médicaments de substitution dans les pharmacopées locales ; solliciter l'assistance professionnelle de scientifiques sociaux et d'autres professionnels, et intégrer leurs disciplines dans les travaux prévus dans le cadre de ce plan de conservation. GNQ: Enquête à effectuer auprès de la population Benga (Corisco)
1.4. Accroître la participation d'institutions pertinentes dans les activités de recherches, et mettre en commun les ressources nécessaires au regroupement de données	1.4.1. Identifier les services publics compétents, les universités et les instituts de recherches pertinentes, et les encourager à s'engager dans la recherche sur les tortues marines, si ce n'est pas encore le cas, et à coopérer avec les ONGs et les organisations communautaires <i>Priorité: moyenne</i>	CPV: Forte activité de terrain de l'Université de Las Palmas SEN: ONGs SOPTOM and FRD sont actifs GMB: Le Département de la pêche collabore avec les parcs et les réserves naturelles à la collecte de données. Il encourage également les communautés et les autres institutions à travailler sur ça. GNB: Un projet est en cours dans le Bijagos Archipelago avec l'UICN et une ONG locale GIN: Démarrage d'un programme avec l'aide du Bureau régional SLE: La <i>Conservation Society of Sierra Leone</i> a initié un projet avec le <i>Njala University College, Wildlife Conservation Branch, Environmental Division</i> et <i>Marine Resources Division</i> ont commencé à coopérer dans le rassemblement d'informations LIB: SAMFU a été actif, mais la situation du programme est très floue actuellement CIV: Travail de terrain avec deux étudiants de l'Université GHA: Les ONGs nationales, les universités locales, les services publics et les étudiants étrangers participent activement aux recherches sur les tortues TGO: l'Université nationale de Lomé est active ; création d'une ONG, Agbo-Zegue BEN: Nature Tropicale, Musée des Sciences Naturelles, est actif. NGA: Le projet de développement communautaire d'Akassa est en cours CMR: MINEF, MINREST, Tropenbos sont actifs au sud, au sein de l'UTO Campo-Ma'an ; implication de l'Université Yaoundé I et de la Station de recherches halieutiques et océanographiques de Limbé; en prévision prendre un étudiant de l'Université de Buea pour	GMB : Espérance d'encourager l'Université de Gambie, des ONGs et des organisations communautaires à se joindre aux activités de recherche. GAB : Besoin d'identifier des étudiants à l'Université de Franceville pouvant mener des études de terrain dans le cadre d'un diplôme

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
		<p>étude en zone anglophone ; création d'une station d'étude et de conservation MINREST-UICN à Ebodje ; création d'une ONG, Kulu-Man</p> <p>GNQ: ECOFAC, CUREF/INAP (Instituto Nacional de Areas Protegidas) mettent au point actuellement des activités de recherche sur le continent. Un projet conjoint GNQ/Etats-Unis sur Bioko est devenu opérationnel (Programme de protection de la diversité biologique de Bioko)</p> <p>STP: ECOFAC a été actif pendant 5 ans ; un nouveau programme redémarre avec l'ONG Marapa, avec l'aide du Bureau régional</p> <p>GAB: ECOFAC, Aventures sans Frontières, et une nouvelle ONG nommée Nyamu sont actives</p> <p>COG: IRD (ex-ORSTOM) et l'UICN avaient initié un projet en 1995; un nouveau projet est en cours au sein du parc national de Conkouati avec WCS et ASF ; travail de terrain d'une ONG congolaise, ACEN</p> <p>AGO: Participation du Ministère de la pêche et de l'environnement, Université d'Augustinho Neto, Musée national d'histoire naturelle, et ONG nationales</p> <p>GBR-A: projet en cours</p>	
	<p>1.4.2. Acquérir du matériel et des équipements de base nécessaires à la collecte des données (si possible, effectuer des commandes groupées d'équipement et de matériel afin de bénéficier de réductions d'importance)</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>PRT-A: Acquisition d'équipements de base pour la collecte de données (y compris SIG)</p> <p>GHA: Acquisition de certains matériels dans le cadre du projet d'aménagement des terres humides côtières redevant du FEM</p> <p>GMB: Achat possible de matériel dans le cadre du projet GEF-ICAM proposé</p> <p>CIV, BEN, CMR, STP, GAB : Distribution de bagues Monel (ECOFAC, Muséum national d'Histoire naturelle de Paris) par le Bureau régional le cadre du projet FEM-ICAM envisagé</p> <p>GNQ: Acquisition d'équipements de terrain de base</p>	<p>SLE : Rétablir la capacité de collecter des données sur le terrain</p> <p>BEN : Obtenir la technologie SIG et l'utiliser pour l'intégration des données sur les tortues</p> <p>AGO : En fonction des financements</p> <p>TOUS : Possibilité prochaine du Bureau régional de donner des bagues Monel (ECOFAC, Muséum national d'Histoire naturelle de Paris) de diverses tailles ; de façon générale, mettre en place à l'échelon régional des capacités permettant de disposer d'équipements de base sur le terrain</p>
<p>1.5. Etablir des programmes de collectes de données sur le plus long terme (surveillance)</p>	<p>1.5.1. Mettre en place des campements discrets à proximité des plages de ponte, pour l'observation, la surveillance et la conservation sur le plus long terme</p> <p><i>Priorité: en fonction des ressources disponibles</i></p>	<p>CPV, CIV, GAB, COG : campements saisonniers sur les principaux sites de nidification</p> <p>GMB: Programme associant la collectivité (dans une zone locale) conçu sur le long terme</p> <p>SLE: Programme de surveillance à long terme institué pour plusieurs sites de nidification existants</p> <p>GHA: Un programme de surveillance à long terme s'appuyant sur une équipe spéciale communautaire est mis sur pied dans les deux sites Ramsar</p> <p>CMR: construction d'une station de terrain (camp de base de suivi de plusieurs sites de nidification) à Ebodje, au sud Cameroun</p> <p>GBR-A: Des camps ont été installés sur le terrain près des sites de nidification</p>	<p>STP : Construction d'une station de terrain envisagée</p> <p>GMB : Etendre le programme de participation des communautés</p> <p>GAB : structure de base envisagée à Mayumba</p> <p>AGO : En cours de planification, selon le financement</p>
	<p>1.5.2. Autres activités de collecte des données à long terme (aires d'alimentation, aménagement de l'habitat, activités de pêche, menaces, facteurs sociaux, etc.</p>		

Objectif 2: Réduire les causes directes et indirectes de la mortalité des tortues marines

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
2.1. Surveiller et protéger les sites de ponte et les aires d'alimentation ainsi que les itinéraires de migration, identifiés comme étant prioritaires	2.1.1. Attribuer le statut de protection aux sites identifiés comme étant critiques pour la nidification, l'alimentation et la migration des tortues marines <i>Priorité : élevée</i>	<p>CPV: Création d'aires protégées littorales avec l'aide scientifique de l'Université de Las Palmas</p> <p>MRT: Parc national du Banc d'Arguin, parc national de Diawling, Baie de Lévrier, Cap Blanc</p> <p>SEN: Langue de Barbarie, parc national des Iles de la Madeleine, parc national du Delta du Saloum; réserve de Popenguine</p> <p>GMB: Iles Bijol; zone communautaire de flore et de faune sauvages de Bolong Fenyo; parc national de Niimi (zone protégée limitrophe du Sénégal); ensemble de terres humides de Tanbi protégées juridiquement; Bolong Fenyo également protégée par la communauté locale (la déclaration de cette zone comme zone protégée et sa protection seront appuyées par la Banque Mondiale)</p> <p>GNB: Parc national de Ilhas de Orango; réserve marine de Joao Vieira-Poilao; réserve de Biosphère Boloma Bijagos</p> <p>GIN: Iles Tristao, Iles de Loos, Pointe de Gonzalez, Baie de Sangareya</p> <p>SLE: Des sites marins ont été proposés pour être des zones protégées (également citées dans la Convention de Ramsar), le système fluvial de la Sierra Leone - le fleuve Bunce; la Baie de Yawari - la Crique de Shenger Kagboro. D'autres sites marins ont été proposés pour être des zones protégées sur le littoral: les lacs Mape et Mabesi; le système fluvial Sherbro; les îles des Tortues.</p> <p>CIV: Parc national des Iles Ehotilés; parc national d'Azagny; zone d'intérêt touristique d'Assinie</p> <p>GHA: Sites Ramsar de Ada- Songor Lagoon Complex, Densu Delta, Sakumo Lagoon, Muni-Pomadze, Anlonga-Keta Lagoon Complex; Ningbo (zone communautaire protégée)</p> <p>TGO: Pas encore de zones protégées le long de la côte</p> <p>BEN: Seulement une protection partielle du littoral</p> <p>CMR: Réserve faunique de Douala Edea; UTO Campo-Ma'an</p> <p>GNQ: L'organe gouvernemental compétent (INAP) a déclaré certaines zones protégées sur les terres principales et à Bioko</p> <p>GAB: Complexe d'Aires protégées de Gamba; réserve présidentielle de Wonga-Wongue; sites Ramsar de Petit Loango et Setté Cama</p> <p>STP: Pas de zones protégées littorales mises en place malgré les propositions d'ECOFAC</p> <p>COG: Parc national de Conkouati</p> <p>AGO: Parc national de Kissama, parc national d'Iona</p> <p>NAM: 90% du littoral protégé, peu utilisé par les populations locales</p> <p>GBR-A: Projet de législation régissant les parcs nationaux en cours d'élaboration</p>	<p>CPV: Projets de zones protégées (Cabo Verde Natura 2000)</p> <p>CMR: Projet de création d'une réserve marine Ebodje/Mbode</p> <p>GAB/COG: Projet de création d'un parc marin transfrontalier</p> <p>GAB/GNQ: Projet de création d'un parc marin transfrontalier</p> <p>STP: Projets de zones protégées (ECOFAC)</p> <p>COG: Réflexion sur la création de deux réserves</p> <p>AGO: D'autres zones côtières protégées prévues; il y a lieu de veiller à l'application de lois à l'intérieur des zones protégées existantes</p> <p>NAM: Etablir des zones marines protégées (y compris, si nécessaire, des réserves transfrontalières) servant également à la protection des tortues marines</p>
	2.1.2. Mettre en place et/ou faciliter les programmes de surveillance	<p>SLE: Recours aux agents du programme IBA et à la population locale pour la surveillance des zones importantes (achèvement du programme à la fin de 2002)</p> <p>GHA: Equipe spéciale communautaire mise sur pied entre pêcheurs/Chefs pêcheurs; comité de gestion du site (SMC)</p>	<p>SEN: Utiliser les ONGs, comme par-ex. les Amis de la Nature, afin de renforcer la capacité de surveillance</p> <p>GMB: On espère encourager les collectivités, les ONG et les services gouvernementaux (collaborateurs) à renforcer la</p>

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	<p>(regroupement d'informations) en collaboration avec les communautés locales, les ONG, les pêcheurs, les opérateurs de chalutiers, les personnes s'occupant de l'aménagement du littoral et autres. Assurer un retour adéquat des informations collectées pour toutes les parties concernées</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>BEN: Travail à Grand-Popo avec les jeunes du collège</p> <p>CMR: Travail en partenariat avec village pilote (Ebodje); Tropenbos travaille avec les anciens braconniers sur les plages de CampoMa'an; contacts positifs avec une société de pêche industrielle</p> <p>GNQ: Une ONG espagnole (Amigos de Doñana) et ECOFAC ont réalisé un projet au sud de Bioko depuis 1996 avec les populations locales; nouveau programme de Bioko sur la protection de la biodiversité associant les villageois pour la surveillance des sites et le marquage des tortues</p> <p>STP: Projet Tâtô bien établi dans le cadre de PROTOMAC, à revoir maintenant plus étroitement avec une meilleure sensibilisation des pêcheurs</p> <p>COG: Projet Conkouati avec les communautés villageoises existant depuis longtemps</p> <p>AGO: Projet de surveillance/conservation en cours de préparation; démarrage des travaux préliminaires</p> <p>GBR-A: Programme de surveillance continu entrepris par les résidents locaux.</p>	<p>surveillance grâce à des programmes communautaires de surveillance.</p>
	<p>2.1.3. Mettre en place et former un nombre suffisant d'écogardes pour surveiller les plages de ponte et limiter les captures</p> <p><i>Priorité: élevée</i></p>	<p>GMB: Le GEPADG dispose d'un gardien pour les tortues à Bolong Fenyo</p> <p>GHA: Formation de gardes s'occupant de programmes communautaires de conservation des tortues avec collecte des données sur les deux sites Ramsar et à Ningo</p> <p>BEN: Des comités ont été mis en place sur l'ensemble du littoral ; formation des écogardes par l'ONG Nature Tropicale</p> <p>CMR: Une équipe composée de 10 pêcheurs environ (dont certains étaient des anciens braconniers), avait été mise en place entre Kribi et Campo (cette équipe a été dissoute du fait du passage de la phase 1 à la phase 2 du projet FEM dans l'UTO Campo-Ma'an)</p> <p>STP: Des gardes de plage formées par ECOFAC étaient en place sur plusieurs plages de São Tomé et de Principe</p> <p>COG: Des écogardes formées par l'UICN sont en place sur les plages de Conkouati</p> <p>AGO: Plusieurs initiatives de pêcheurs résidents menées pour protéger des plages (saison 2001/2002)</p> <p>GBR-A: Formation et mise en place de gardiens pour les tortues</p>	<p>GMB : Les projets du FEM envisagés portent notamment sur l'installation de gardes dans 11 sites</p> <p>SLE : Assurer une formation aux gardiens chargés de la protection des animaux et aux groupes d'appui du site</p> <p>GNQ : Surveiller les captures intentionnelles sur l'île de Corisco</p> <p>AGO : Il est proposé de patrouiller les plages de ponte les plus importantes pendant la période de ponte (septembre-février) - en s'appuyant sur la participation des collectivités résidentes ; une formation est requise.</p>
<p>2.2. Prendre des mesures pour éliminer rapidement tout danger menaçant les nids</p>	<p>2.2.1. Développer des plans d'urgence pour transplanter des nids condamnés (en raison d'inondation, prédation, braconnage, etc.) dans des enclos ou des écloséries proches ; établir de nouveaux enclos de protection là où nécessaire</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>TGO: Incubation d'œufs de plusieurs nids en couveuses artificielles</p> <p>BEN: Protection des œufs dans des enclos provisoires</p> <p>GHA: Construction d'enclos pour les porcs, et adoption d'arrêtés en vue de restreindre l'accès d'animaux domestiques aux plages, renforcés en condamnant les propriétaires à une amende.</p> <p>NGA: Protection des œufs dans des enclos</p> <p>CMR: Protection des œufs dans des enclos (Ebodje, Epenengue)</p> <p>GNQ: Ecloserie pour les nids de tortue luth construite en 2000 à Rio Campo</p> <p>STP: Protection des œufs dans de nombreux enclos</p> <p>GAB: Protection des œufs dans des enclos au sud de Mayumba</p> <p>GBR-A: Programme d'éradication des chats</p> <p>AGO: Les écloséries ne sont pas une option viable pour des raisons sociales</p>	<p>GMB : Initier un programme d'évaluation des besoins en écloséries</p> <p>GHA, STP : Travailler en collaboration avec les services vétérinaires et les collectivités pour abattre les chiens qui ne sont pas vaccinés et pour lesquels on ne détient pas d'autorisation, lorsqu'ils sont trouvés errants sur les plages de ponte</p> <p>TGO: Créer au minimum un véritable enclos de transplantation proche d'un site de ponte</p> <p>BEN : Mettre en place des enclos de transplantation dans quatre zones côtières : Seme, Cotonou, Ouidah et Grand Popo</p> <p>GAB : Créer des enclos dans le Complexe d'Aires protégées de Gamba</p> <p>COG : Créer des enclos de transplantation</p>

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	2.2.2. Contrôler les sources naturelles de prédation, là où ceci constitue une menace grave pour les nids <i>Priorité : élevée</i>		GAB : Etude à mener à Setté Cama et au sud de Mayumba sur la prédation naturelle
	2.2.3. Evaluer le succès dans les enclos ou écloseries existants, et estimer les besoins futurs <i>Priorité : moyenne</i>	STP: Le succès d'incubation dans les enclos est surveillé (en moyenne: 72,8% pour <i>L. olivacea</i> ; 65,9% pour <i>E. imbricata</i> ; 69,6% pour <i>C. mydas</i> ; 72,2% pour <i>D. coriacea</i>)	TOUS Assurer la formation des acteurs, travail selon un protocole strict, doter les sites du matériel nécessaire ; analyse des résultats d'incubation impérative GNQ : Nécessité de procéder à une évaluation de l'efficacité de l'enclos de Rio Campo
2.3. Réduire et tendre à supprimer les effets des pêches accidentelles dans les eaux côtières	2.3.1. Mettre en place des observateurs sur les bateaux des pêcheries industrielles (ou collaborer avec les programmes existants) pour rassembler les informations sur le taux de captures accidentelles de tortues marines <i>Priorité : très élevée</i>	PRT-A: Programme d'observateurs sur les bateaux de la pêche au thon (dans le cadre du programme POPA (Programa de Observaçã para Pescas dos Azores) établi par le Département de l'Océanographie et des Pêches en collaboration avec l'Université des Açores afin de surveiller les captures de tortues GHA: Activités de sensibilisation à la gravité du problème GAB: Projet d'observateurs à bord des chalutiers NAM: Présence d'une pêche pélagique hauturière à grande échelle, mais les prises accidentelles de tortues marines sont soi-disant pratiquement inexistantes	TOUS : Nécessité de mise en place d'observateurs formés sur les chalutiers, dotés d'une fiche commune de renseignements ; prise de photographies et d'échantillons souhaités GMB : Former les observateurs des sociétés de pêche industrielle au niveau de la communauté afin de rassembler des informations sur les tortues. SLE : Nécessité d'obtenir des renseignements de base sur les liens entre les tortues et les pêcheries AGO : En cours de planification CMR : Nécessité d'observateurs à bord des chalutiers (projet d'arrêté ministériel existant)
	2.3.2. Etablir, et s'assurer de son acceptation, d'un protocole pour les propriétaires de bateaux (par ex. l'utilisation du Dispositif d'Exclusion des Tortues/DET, pas de consommation de tortues à bord, pas de débarquement de tortues dans les ports, conservation de procès-verbaux sur les captures, numéros de bagues, etc.) <i>Priorité : très élevée</i>	GIN: Observateurs mis en place sur les chalutiers et disposant de fiches spécifiques tortues marines NGA: Engagement de cet Etat à équiper ses crevettiers du système DET en vue d'exportation commerciale des crevettes vers les EUA CMR: Instructions données par certaines sociétés de pêche aux capitaines des bateaux pour non consommation à bord ni débarquement de tortues	TOUS : Elaborer un protocole à l'intention des armateurs AGO : En cours de planification
	2.3.3. Examiner, en collaboration avec l'industrie de la pêche, la mise au point de diverses mesures afin de réduire les captures accidentelles	PRT-A: Programme expérimental des pêcheries en cours afin de réduire les captures accidentelles de tortues par modification technique du matériel de pêche à l'espadon, financé par le service des pêcheries de la marine nationale américaine (NMFS), et entrepris par le Centre Archie Carr et l'Université des Açores.	AGO : En cours de planification GMB : Mettre en oeuvre un protocole pour les propriétaires de bateaux

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	<i>Priorité : élevée</i>		
	2.3.4. Développer, en collaboration avec les pêcheurs au chalut, un protocole de traitement et de relâcher en mer des tortues capturées <i>Priorité : très élevée</i>		TOUS : Protocole à élaborer
	2.3.5. Faire respecter les délimitations des zones de pêche <i>Priorité : élevée</i>		TOUS : Nécessité de l'existence de brigades maritimes faisant respecter les zones et l'interdiction de captures d'espèces protégées, en particulier celle des trois milles marins aux chalutiers
2.4. Réduire les pollutions néfastes pour les tortues marines en renforçant la législation ciblant ces pollutions	2.4.1. Identifier les industries et activités économiques ayant des impacts significatifs sur l'environnement marin pouvant aider pour des opérations de sensibilisation <i>Priorité: moyenne</i>	AGO : L'industrie pétrolière a été contactée	AGO : D'autres activités complémentaires requises NGA, CMR, GNQ : Evaluer l'impact sur la nidification de la prospection du pétrole offshore et des torches pour l'exploitation du gaz
	2.4.2. Encourager les clubs nature et autres pour effectuer des nettoyages de plages périodiques, en particulier les sites prioritaires <i>Priorité: moyenne</i>	SLE : Opérations de nettoyages des plages menées à la fin de chaque mois par les clubs des jeunes, sous la supervision des services du tourisme. GHA : Opérations de nettoyages périodiques dans les collectivités menées en collaboration avec les clubs et les écoles. BEN, CMR, STP : Opérations de nettoyage de sites par des jeunes des clubs nature des collèges et lycées AGO : "Opérations de nettoyages" en Angola menées par le ministère des pêches et de l'environnement et des ONG nationales GBR-A : Opérations périodiques de nettoyages instituées	TOUS : Créer un réseau régional des clubs nature GMB : Encourager les jeunes et les groupes écologiques à mener des opérations de nettoyage des plages. AGO : D'autres activités en cours de planification.
2.5. Renforcer la législation, et améliorer son application	2.5.1. Revoir et réviser, si nécessaire, la législation existante ou promulguer de nouvelles lois afin d'assurer la protection des tortues marines, et de leurs habitats, et surveiller leur mise en application <i>Priorité : élevée</i>	PRT-A : Protection rigoureuse des espèces par décrets de 1989 et 1997 (Annexes II et IV) PRT-M : Protection totale des espèces par décret de 1985 ESP-C : Toutes les espèces sont protégées par la loi espagnole CPV : Nouveau texte en préparation protégeant toutes les espèces MAR : Pas de protection spécifique MRT : Capture, détention, vente, exportation d'animaux sauvages interdits (loi de 1997) SEN : Toutes les espèces protégées par décret Chasse et Protection de la Nature de 1986, et code des Pêches maritimes de 1976 GMB : Protection de toutes les espèces par loi sur la Faune sauvage de 1977 GNB : Protection de toutes les espèces par loi sur la Pêche maritime de 1994 GIN : Protection par ordonnance de 1990, code forestier et code de Protection de la Faune sauvage de 1997 SLE : Loi sur la faune sauvage (The Wildlife Conservation Act, 1997) en cours de révision	

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
		<p>et de modification afin d'y inclure des dispositions visant à la protection des tortues marines en conformité avec la CITES (entrée en vigueur en 1995)</p> <p>LIB: Seulement <i>Chelonia mydas</i> intégralement protégée par Acte forestier de 1976</p> <p>CIV: Protection des Cheloniés dans loi relative à la Protection de la Faune et à l'exercice de la Chasse de 1994</p> <p>GHA: Protection intégrale de trois espèces (<i>Eretmochelys imbricata</i>, <i>Chelonia mydas</i> et <i>Dermodochelys coriacea</i>) par la loi sur la Vie sauvage de 1971 : un instrument a été préparé pour le Dep. De la Vie sauvage et pour les sites Ramsar (pas exemple, l'emprisonnement est infligé pour la chasse, la capture, la detention, et la vente de viande de tortue)</p> <p>TGO: Ordonnance réglementant la Protection de la Faune et de la Chasse de 1968 et décrets de 1979 et 1980 (pas clairs sur la protection des tortues marines)</p> <p>BEN: Protection des "tortues géantes de mer » par la loi sur la Protection de la Nature et de l'Exercice de la chasse de 1987 ; les Chéloniens sont considérés comme « petit gibier » en Annexe III</p> <p>NGA: Le décret de 1985 semble concerner toutes les espèces menacées, mais seule <i>Chelonia mydas</i> est officiellement protégée</p> <p>CMR: L'arrêté n° 0565 (loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement de 1996) cite comme protégée la « grande tortue marine, Cheloniidae spp. »</p> <p>GNQ: Existence d'une législation générale (1988) pour la conservation de la flore et de la faune, mais pas spécifique aux tortues marines</p> <p>STP: Décret pour la protection des tortues marines en cours</p> <p>GAB: <i>D. coriacea</i> partiellement protégée par décret de 1987 ; nouvelle réglementation en cours de préparation</p> <p>COG: Loi de 1991 sur la Protection de l'Environnement ; décret sur les tortues marines en cours de préparation</p> <p>CDF: Protection de quatre espèces (<i>Eretmochelys imbricata</i>, <i>Caretta caretta</i>, <i>Chelonia mydas</i>, <i>Dermodochelys coriacea</i>) par arrêté de 1982 sur la Chasse</p> <p>AGO: Toutes les espèces de tortues marines sont protégées selon l'amendement de 1972 ; loi sur l'Environnement en cours de révision</p> <p>NAM: Toutes les espèces sont protégées dans les aires classées et par la loi de Pêche de 1993</p> <p>ZAF: Toutes les espèces protégées par ordonnance de 1974</p> <p>GBR-S: Pas de législation citant les tortues marines</p> <p>GBR-A: Législation en cours de préparation</p>	
	<p>2.5.2. Encourager l'adoption d'arrêtés locaux interdisant l'utilisation des tortues, et faire en sorte que celles-ci soient intégrées à la législation douanière</p> <p><i>Priorité : moyenne</i></p>	<p>GHA: Arrêté régissant les sites Ramsar en cours de préparation</p> <p>GBR-A: Réglementation locale pour la protection des espèces mise en place</p>	<p>AGO : A l'étude</p>

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	2.5.3. Se servir des tabous locaux pour mieux faire protéger les tortues marines dans les villages côtiers <i>Priorité : moyenne</i>	GMB: La viande des tortues est considérée comme tabou dans certaines communautés CIV: Tortues marines considérées comme tabou chez les Neo GHA, TGO, BEN: Interdiction de manger de la viande de tortue marine dans certaines ethnies	
	2.5.4. Mettre en place dans chaque Etat de l'aire de répartition une structure administrative dont la conservation des tortues marines constitue une des responsabilités <i>Priorité : moyenne</i>	GMB: Collaboration entre le service des parcs et de la faune sauvage et le service des pêches SLE: Les sites Ramsar sont protégés par les agents chargés de la protection de la faune sauvage et le personnel de IBA GHA: Tous les gardiens des sites Ramsar sont chargés d'assurer la conservation des espèces sensibles BEN: Création d'un service de protection du littoral pour lequel les tortues marines sont l'une des priorités GBR-A: Désignation d'un agent chargé de la conservation	GIN : Créer une autorité côtière avec des lignes directrices de gestion bien définies SLE : Il est prévu de mettre en place une équipe chargée de la protection de la faune sauvage qui s'occuperait spécifiquement des activités de conservation des tortues marines CMR, GAB : Projet de création de garderie du littoral calqué sur le modèle du BEN AGO : Création d'une autorité chargée de la conservation de la nature en cours de planification
	2.5.5. Mieux faire connaître la législation auprès des populations <i>Priorité : élevée</i>	SLE: Diffusion de programmes radio à l'intention des chefs afin qu'ils appliquent les arrêtés visant à protéger les tortues et à veiller sur les zones protégées	TOUS : Nécessité de sensibiliser le public sur la législation et promouvoir sa mise en application.

Objectif 3: Intégrer les projets de conservation dans le contexte socio-économique

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
3.1. Créer des partenariats avec les communautés locales moyennant une approche participative relative à la conservation	3.1.1. Engager les communautés locales dans les projets de conservation des tortues marines <i>Priorité : très élevée</i>	CIV, CMR, GNQ, STP, GAB, COG : Embauche de villageois (souvent d'anciens braconniers) dans le suivi des sites de ponte NGA : Projet de conservation des tortues marines par la Communauté d'Akassa	TOUS : Intégrer au maximum des villageois dans les projets
	3.1.2. Encourager la création de comités locaux pour promouvoir l'intérêt local relatif à la conservation des tortues marines <i>Priorité : élevée</i>	GMB : Organisation communautaire en place à Bolong Fenyo. Sensibilisation des populations locales par le personnel de l'industrie de la pêche SLE : Réunions, discussions et consultations avec les communautés résidentes sur les questions de conservation GHA : Equipe spéciale sur les tortues, pêcheurs et responsables de la pêche, SMC NGA : Communauté d'Akassa CMR : Création d'un Comité d'écotourisme à Ebodje COG : Associations de pêcheurs gérant les quotas de prélèvement d'œufs au sein du parc de Conkouati AGO : Pendant la saison 2000/2001, réunions et discussions avec toutes les associations de pêcheurs de Cabinda GBR-A : Groupe de l'île d'Ascension	GMB : Encourager les comités de pêcheurs à prendre part à la conservation des tortues marines SLE : Plan visant à mettre en place des programmes communautaires pour la conservation des ressources marines LIB : Développer un plan de conservation communautaire STP : Travail nécessaire avec les pêcheurs AGO : Planification de nouvelles activités pour la prochaine saison
	3.1.3. Développer des systèmes adéquats de récompense ou de reconnaissance (autres que financières) pour contribuer à la conservation des tortues (par-exemple badges, prix, T-shirts, lettres de recommandation, etc.) <i>Priorité : moyenne</i>	AGO : Les pêcheurs qui protègent les tortues sont interviewés sur tous les médias et portés en exemple dans les réunions des associations STP : Réalisé sur l'initiative du bureau régionale, avec l'aide de l'alliance française CMR : Réactivation des clubs existants à Kribi et à Campo ; don de T-shirts aux femmes des villages par SNV	GHA, GMB, SLE : A étudier
	3.1.4. Etablir des clubs nature dans les écoles situées le long des côtes afin d'inculquer aux jeunes une éthique de conservation bien fondée <i>Priorité : élevée</i>	SLE : Des clubs de conservation de la nature ont déjà été mis en place dans certaines écoles, mais doivent être élargis aux zones côtières BEN : Existence de Clubs Globe dans certains établissements scolaires CMR : Réactivation des clubs nature existants à Kribi et Campo STP : Création d'un club nature avec des élèves et étudiants du collège et de l'Alliance française AGO : Education en matière d'environnement introduite dans les écoles par le Ministère de la pêche et de l'environnement ainsi que par les ONGs nationales GHA : Des clubs ont été créés dans des écoles et des communautés	TOUS : Mettre en place un réseau régional de clubs de la nature GMB, SLE, GHA : Clubs à envisager au sein des écoles et des communautés côtières GBR-A : Elaborer une politique de l'environnement en milieu scolaire, en collaboration avec deux écoles de navigation, et s'efforcer d'aider les clubs régulièrement dans le domaine de la conservation
	3.1.5. Recruter et former des étudiants locaux et étrangers comme volontaires et guides pour	Toute la région : recherche génétique faite par un étudiant italien de l'Université de Cardiff ; un étudiant anglais étudie les captures accidentelles par les chalutiers ; 3 étudiants français en vétérinaire (fibropapilloma, etc.) ; étudiant français étudie le	AGO : La préférence est accordée aux étudiants nationaux (mais pas à titre volontaire) ; une formation est exigée. CIV, COG, GAB, CMR, STP, GNQ : Des projets locaux prévoient d'utiliser des étudiants et des eco-volontaires étrangers

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	<p>aider au travail scientifique</p> <p><i>Priorité : moyenne</i></p>	<p>succès dans léclosion à south Mayumba</p> <p>CIV: Participation de deux étudiants au projet</p> <p>SLE: Implication d'un étudiant de l'université dans le projet de la Société de conservation</p> <p>GHA: Assistance fournie par les étudiants aux services gouvernementaux et aux ONGs concernées</p> <p>TGO: Participation très active au projet d'un étudiant togolais, lequel a créé l'association Agbo-Zegue</p> <p>CMR: Un étudiant de l'Université de Yaoundé I travaille à une thèse de doctorat sur les tortues marines</p> <p>GNQ: Le projet fait appel aux enseignants et étudiants des universités locales et aux éco-volontaires étrangers</p> <p>CPV: Etudiants espagnols impliqués dans le projet</p> <p>GBR-A: Recrutement local en cours au titre du Groupe sur les tortues de l'île d'Ascension</p> <p>GAB: Deux étudiants étrangers</p> <p>GMB: Collaboration avec des universités allemandes et du R-U pour recherche d'étudiants</p> <p>LIB: Recherche faite par un étudiant américain ;nécessité de plus de volontaires pour assistance technique</p>	<p>GMB : Encourager davantage la collaboration avec des étudiants étranger</p> <p>SLE : Augmenter la main d'œuvre travaillant actuellement sur la conservation de la vie sauvage et développer les capacités institutionnelles</p>
	<p>3.1.6. S'assurer que les informations recueillies sur les tortues et les résultats des activités de conservation sont transmis aux pêcheurs et aux communautés locales</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>AGO: Mis en oeuvre</p> <p>CMR: Discussion du projet-pilote avec la Chefferie du village d'Ebodje</p> <p>GHA: Le Comité de gestion des sites se réunit deux fois l'an pour présenter des rapports d'activité aux communautés locales et autres intéressés, et pour discuter des futurs plans de travail</p> <p>PRT-A: L'information est diffusée par les projets LIFE/MARE (Gestion intégrée des zones marines et côtières des Açores) aux communautés de pêcheurs, aux compagnies d'observation des baleines et aux écoles. Ces informations font également partie de la formation des guides touristiques.</p>	<p>AGO : Un suivi plus approfondi est prévu</p> <p>GMB : Planifié pour l'avenir</p>
3.2. Développer une coopération internationale	<p>3.2.1. Encourager les Etats à coopérer ensemble</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>BEN: Accords de coopération entre le Bénin, le Costa Rica et les Pays-Bas se concrétisant par un partenariat entre l'ONG béninoise Nature Tropicale, ANAI et BIOTOPIC</p>	
	<p>3.2.2. Encourager les jumelages de villages africains côtiers avec des villages européens</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>CMR: Initié par le projet tortues marines au sein de l'UTO Campo-Ma'an, jumelage pilote entre le village d'Ebodje (sud Cameroun) et la commune française de Courteranges devant conduire à une aide sociale et culturelle pour le village camerounais</p>	
	<p>3.2.3. Encourager l'implication d'étudiants non africains dans les projets en collaboration avec des universités et organismes de recherches africains</p> <p><i>Priorité : moyenne</i></p>	<p>Recherches génétiques menées par un étudiant de l'Université de Cardiff; étudiante anglaise sur le thème des captures accidentelles par chalutiers ; 3 étudiantes vétérinaires françaises (fibropapillomas, alimentation...); étudiante française sur taux de réussite d'incubation sud Mayumba, etc.</p> <p>CPV: Participation de nombreux étudiants espagnols au projet</p> <p>GMB: Collaboration des universités allemandes et britanniques pour des recherches menées par des étudiants</p> <p>LIB: Recherches menées quelques temps par une étudiante américaine</p> <p>GHA: Participation d'une étudiante allemande au projet</p> <p>CMR: Implication régulière d'étudiantes françaises dans le projet tortues marines de Campo-Ma'an</p>	<p>GMB : Encourager une collaboration plus poussée avec les étudiants étrangers</p> <p>CIV, COG, GAB, CMR, STP, GNQ : Des projets locaux prévoient d'utiliser des étudiants et des écovolontaires étrangers</p>

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
		<p>GNQ: Le projet a fait appel par le passé à des étudiants espagnols (thèse en cours) et maintenant américains sur les sites de ponte du sud de Bioko</p> <p>GAB: Participation de deux étudiants étrangers au projet de terrain</p>	
3.3. Promouvoir des produits de substitution à l'utilisation des tortues, particulièrement au sein des communautés de pêcheurs	<p>3.3.1. Aider les communautés locales à identifier d'autres solutions rentables que l'exploitation des tortues. Identifier les possibilités de collaboration interdisciplinaire et inter-institutionnelle pour promouvoir ce type d'activité.)</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>GHA: Un Fonds d'appui aux investissements communautaires fournit aux pêcheurs et aux maraîchers des prêts à des conditions souples pour qu'ils puissent développer leurs activités et pour les encourager à libérer les tortues prises dans les filets.</p> <p>CMR: Projet de petit élevage de poule pour un petit hameau de Pygmées ;</p> <p>STP: Recherche relative aux solutions alternatives à l'utilisation de la viande et des carapaces (aquaculture, petits élevages); assistance pour le recyclage d'artisans de l'écaille</p> <p>AGO: Il a été proposé, après avoir consulté les associations de pêcheurs, de distribuer des poulets et de diffuser les informations pertinentes concernant la possibilité de promouvoir d'autres produits que les œufs et la viande de tortue ; des filets de pêche seront fournis aux pêcheurs qui auront libéré des tortues prises dans leur matériel de pêche.</p>	<p>SLE : Introduire d'autres sources de revenu (exemple : microprojets communautaires)</p> <p>AGO : La mise en œuvre d'aides communautaires dépendra du financement. D'autres solutions devraient être envisagées avec les pêcheurs.</p>
52.	<p>3.3.2. Développer des projets modèles pour démontrer les bénéfices de l'écotourisme.</p> <p><i>Priorité : moyenne</i></p>	<p>CPV: Projet d'écotourisme avec les habitants des villages</p> <p>CMR: Information dans les hôtels de Kribi sur le projet tortues marines et les possibilités d'écotourisme ; projet d'écotourisme avec les habitants du village d'Ebodje ;</p> <p>GHA: Envoi d'informations sur l'observation des tortues aux hôtels, agences de voyage et centres touristiques</p> <p>GMB: Le processus africain a identifié trois zones importantes pour les tortues qui permettraient de développer des projets d'écotourisme</p> <p>STP: Projet d'écotourisme ECOFAC ; création d'un projet d'écotourisme pour les tortues marines par ECOFAC, et idée de création d'une «Maison de la Tortue» (projet en suspens) pour sensibiliser les populations résidentes locales</p>	<p>AGO : L'écotourisme n'est pas pertinent à court terme mais pourrait être envisagé à long terme</p> <p>GMB : Futur plan visant à encourager les touristes à respecter les tortues.</p>
3.4. Accroître la sensibilisation des populations à travers des campagnes médiatiques ciblées et autres moyens, et partager les résultats avec les autres	<p>3.4.1. Produire des programmes radio et télévisés, vidéos, affiches et brochures visant le public adulte; créer des dessins animés, des bandes dessinées, des albums de coloriage et des jeux pour enfants</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>CMS: Production/distribution financées d'affiches d'identification en français, en collaboration avec WIDECAST</p> <p>SLE: Programmes radiophoniques et télévisés sur la conservation des écosystèmes marins et la conservation en général</p> <p>LIB: Production de matériels éducatifs, aides visuelles en développement</p> <p>GHA: Projet de conte avec SOPTOM, affiches, pancartes (en anglais et en langue vernaculaire) ; création de panneaux et de livres</p> <p>TGO: Projet d'émission de télévision</p> <p>BEN: Interventions pédagogiques de Nature Tropicale dans les écoles</p> <p>CMR: Interventions pédagogiques dans les écoles et hôtels ; projet de film tv français (FR3) et d'album de coloriage.</p> <p>CMR, COG, GAB, GNQ, STP: Développement d'outils pédagogiques: bandes dessinées pour adultes, histoires pour enfants; vulgarisation des informations sur les projets relatifs aux tortues marines dans la revue Canopée et sur Internet (ECOFAC/ PROTOMAC). Distribution d'affiches d'information sur les tortues marines.</p> <p>GAB: Album de coloriage produit par <i>Aventures sans Frontières</i></p> <p>STP: Film télévisé sur les tortues marines de STP, programmes radio, T-shirts; projet de film tv français (émission Thalassa)</p> <p>AGO: Campagne de sensibilisation médiatique en cours</p>	<p>GMB, MRT : Le manque de sensibilisation du public doit être jugé prioritaire à travers de vastes campagnes d'information (prévu-GMB).</p> <p>TOUS : Monter un spectacle, et faire circuler des troupes de théâtre à l'exemple du GHA</p>
	3.4.2. Réaliser des campagnes de	SEN: Mise en place de stands sur la plage pour informer le public	TOUS : Créer un module pédagogique (1 par langue) avec l'aide

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	sensibilisation se concentrant sur des cibles-clés: aéroports, agences de voyage, propriétaires de plages, baigneurs, etc. <i>Priorité : moyenne</i>	GHA: Création d'une pièce de théâtre, panneaux signalétiques (en anglais et en langues vernaculaires) sur les plages et dans les hôtels, les motels et les centres touristiques ; production de la pièce de théâtre dans les cinémas et sur les plages. GAB: Mise en place de stands sur la plage pour informer le public BEN: Bonne information sur les tortues au Musée d'Histoire naturelle de Cotonou GAB, CMR: Petits musées tortues marines en préparation	du WWF à l'exemple du module « WWF-France Kawana » GMB : Campagne de sensibilisation prévue AGO : En cours de planification
	3.4.3 Intégrer des éléments de programmes de conservation dans les programmes scolaires, avec le soutien actif des enseignants <i>Priorité : moyenne</i>	SLE: Des études environnementales ont été lancées par la <i>Conservation Society of Sierra Leone</i> (CSSL) à l'aide des manuels disponibles GHA: Les questions touchant la conservation de la faune et de la flore sauvages en général ont été incluses dans un programme scientifique intégré GMB: Le programme d'études sociales environnementales ne comprends pas encore les tortues CMR: interventions au lycée de Kribi AGO: Tortues marines incluses dans le Plan national d'éducation en matière d'environnement. Mise en oeuvre achevée.	GMB : Cibler les programmes scolaires SLE : A étendre aux lycées de province.
	3.4.4. Déclarer une Année de la Tortue marine dans tous les pays de la façade atlantique de l'Afrique, et organiser des campagnes nationales et sub-régionales <i>Priorité : en fonction des ressources disponibles</i>	CPV: Année de la Tortue marine déjà réalisée GHA: Une « semaine de la nature » existe dans le cadre d'un programme annuel. Cette semaine concerne tout particulièrement une espèce ou un site donné chaque année. Cette année, cette semaine sera consacrée aux tortues.	TOUS : Une Année de la tortue marine est suggérée pour tous SLE : A entreprendre dans un proche avenir. GAB : Année de la tortue prévue à concrétiser
	3.4.5. Etablir des centres d'information où le public peut accéder aux informations de base sur les tortues marines <i>Priorité : en fonction des ressources disponibles</i>	GHA: La <i>Wildlife Division</i> et la <i>Wildlife Society</i> ont mis en place des bibliothèques et des centres éducatifs BEN: Bonne information sur les tortues au Musée d'Histoire naturelle de Cotonou GAB, CMR: Petits musées tortues marines en préparation	GMB : Développer les centres éducatifs qui existent déjà dans deux zones protégées pour qu'ils diffusent des informations sur les tortues et en créer d'autres SLE : Production d'affiches, de diapositives et de brochures pour informer le public sur les tortues marines AGO : En cours de planification
3.5. Revoir ou mettre en place des structures institutionnelles appropriées et renforcer les capacités nationales	3.5.1. Offrir une formation sur les techniques de base de conservation des tortues (par ex. à travers des ateliers) aux gestionnaires de la faune sauvage, comités locaux et autres agences pertinentes ou particuliers <i>Priorité : élevée</i>	GMB: Organisation d'un atelier pour former des observateurs sur le terrain dans les zones affectées par le projet de la Banque mondiale GHA: Des programmes de formation communautaires ont été organisés GNQ: Des membres locaux du BBPP ont participé à des ateliers organisés au Venezuela et à la Barbade COG: Atelier de formation pour les écogardes par l'UICN dans l'aire protégée de Konkouati en 1998	GHA : Une formation plus poussée est nécessaire BEN : Formation prévue pour les acteurs locaux SLE : Le développement des qualifications du personnel est nécessaire ; les comités locaux suivront une formation spéciale AGO : En cours de planification, une formation est nécessaire (essentielle)
	3.5.2. Coordonner des programmes de formation et organiser des ateliers de formation sub-régionaux <i>Priorité : élevée</i>	CPV, MRT, SEN, GNB, GIN: Atelier sous-régional en juin 2002 organisé à Dakar par WWF-Sénégal, UICN-Sénégal et FIBA BEN: Atelier sous-régional réalisé à Grand-Popo par Nature Tropicale CMR, COG, GAB, GNQ, STP: Participation d'acteurs des 5 pays à l'atelier de formation ECOFAC (Libreville, 12/1997)	GMB : Collaboration avec le Sénégal pour normaliser les activités dans le parc national transfrontalier

Objectif 4 : Stimuler la coopération et la coordination dans et entre les Etats de l'aire de répartition

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
4.1. Préparer des plans d'action et des projets nationaux détaillés pour la conservation des tortues marines	4.1.1. Assurer une consultation adéquate avec les ministères, institutions de recherche, ONGs, communautés locales concernés, ainsi qu'avec d'autres parties intéressées <i>Priorité : élevée</i>	GMB: Réalisé dans le cadre du Projet de gestion intégrée de la diversité biologique côtière et marine (ICAM) au titre de l'élément de ce projet concernant les tortues CPV, CIV, BEN, CMR, GNQ, STP, GAB, COG : Des programmes ont été développés en coordination avec le ministère respectif de l'environnement et/ou de l'agriculture GHA: Des consultations ont déjà lieu périodiquement TGO, BEN, CMR, STP, GAB : Rédaction d'un Plan d'action national préliminaire avec l'aide du Bureau régional AGO: Mis en œuvre par un comité multisectoriel ; des consultations plus poussées sont nécessaires, en particulier avec les communautés locales	
4.2. Améliorer les échanges d'informations avec les autres pays	4.2.1. Désigner un correspondant national pour servir de contact sur des questions relatives aux tortues marines <i>Priorité : élevée</i>	GMB: Le directeur des parcs nationaux a été désigné GHA: Un spécialiste de haut niveau a été désigné pour s'occuper des ressources naturelles, mais pas précisément des tortues marines BEN: L'administration fait appel au président de Nature tropicale / Musée d'Histoire naturelle pour les affaires concernant les tortues marines AGO: Les données tortues marines sont actuellement coordonnées par l'intermédiaire de la Direction nationale de l'environnement du Ministère des pêches et de l'environnement ; un centre de liaison sera désigné ultérieurement COG: Jusqu'à présent, c'était un ichtyologiste de l'I.R.D. de Pointe-Noire qui était le correspondant national pour les tortues marines SLE: La <i>forestry division/wildlife conservation Branch</i> a été désignée	TOUS : Nominations à confirmer
	4.2.2. Mettre en place des réseaux sub-régionaux (ou transfrontaliers) pour faciliter la coopération et les échanges d'informations <i>Priorité : moyenne</i>	Toute la région : Bulletin d'information Kudu (UICN France / PROTOMAC) création prévue d'un bulletin régional disponible sur Internet ; création des 2 réseaux de spécialistes sous-régionaux (PROTOMAC et WASTCON) PRT-A et PRT-M : Ont collaboré au projet LIFE (financé par l'Union européenne) en 1999-2001 GMB: Inclus dans le Programme de conservation marine pour l'Afrique de l'Ouest du WWF CPV, MRT, SEN, GNB, GIN : Création d'un réseau sous-régional ouest-africain en juin 2002 par WWF-Sénégal, UICN-Sénégal et FIBA	TOUS : A développer
	4.2.3. Etablir des bases de données nationales de particuliers, organisations s'intéressant à la conservation des tortues marines <i>Priorité : moyenne</i>	TOUS: Ebauche d'une base de données par Bureau régional avec code déontologique GMB: Inclut le Département de Pêche, le <i>Makasutu Wildlife Trust</i> (ONG), le <i>Wildlife International Trust</i> , WABSA et GENE	TOUS : A développer
	4.2.4. Développer et maintenir un annuaire régional, disponible sur Internet, comportant les correspondants en matière de tortues marines, les directeurs de faune et de la pêche, les ONGs intéressées, chercheurs, les personnes travaillant dans ce	TOUS: Ebauche d'un annuaire par Bureau régional ; préparation d'un annuaire des ONGs des pays ouest-africains par le WWF	TOUS : A développer

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	<p>domaine etc.</p> <p><i>Priorité: moyenne</i></p>		
<p>4.3. Adhérer aux conventions pertinentes relatives à la conservation de la nature</p>	<p>4.3.1. Adhérer à ou ratifier la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS)</p> <p><i>Priorité : forte</i></p>	<p>PRT, ESP, MAR, MRT, SEN, GMB, GNB, GIN, CIV, GHA, TGO, BEN, NGA, CMR, STP, COG, CDF, GBR, ZAF ont signé et/ou ratifié la CMS</p> <p>AGO: En cours (principe approuvé par le Gouvernement)</p>	<p>CPV, LIB, GNQ, GAB, NAM : Etats encouragés à ratifier la CMS</p>
	<p>4.3.2. Adhérer à ou ratifier à d'autres conventions pertinentes comme par-ex. CITES, CDB, Ramsar, Abidjan, Alger etc.</p> <p><i>Priorité : forte</i></p>	<p>Ont signé et/ou ratifié Abidjan : PRT, MRT, SEN, GMB, GIN, LIB, CIV, GHA, TGO, BEN, NGA, CMR, GNQ, GAB, COG</p> <p>Ont signé et/ou ratifié Alger : MAR, MRT, SEN, GMB, GIN, LIB, CIV, GHA, TGO, BEN, NGA, CMR, GNQ, GAB, COG, CDF</p> <p>Ont signé et/ou ratifié Ramsar : PRT, ESP, MAR, MRT, SEN, GMB, GNB, GIN, CIV, GHA, TGO, BEN, NGA, GAB, COG, CDF, NAM, GBR</p> <p>Ont signé et/ou ratifié la CITES : PRT, ESP, MAR, MRT, SEN, GMB, GNB, GIN, CIV, GHA, TGO, BEN, NGA, CMR, GNQ, GAB, COG, CDF, NAM</p> <p>Ont signé et/ou ratifié CDB : PRT, ESP, CPV, MAR, MRT, SEN, GMB, GNB, GIN, LIB, CIV, GHA, TGO, BEN, NGA, CMR, GNQ, GAB, COG, CDF, AGO, NAM, GBR</p>	<p>Etats encouragés à ratifier Abidjan : CPV, GNB, STP, CDF, AGO, NAM, GBR</p> <p>Etats encouragés à ratifier Alger : CPV, GNB, STP, AGO, NAM, GBR</p> <p>Etats encouragés à ratifier Ramsar : CPV, LIB, CMR, GNQ, STP, AGO</p> <p>Etats encouragés à ratifier la CITES : CPV, STP, AGO Etat encouragé à ratifier la CDB : STP</p>
<p>4.4. Elargir l'adhésion au Mémorandum d'Accord, et assurer la continuité des activités relatives au Mémorandum d'Accord</p>	<p>4.4.1. Encourager les non-membres à adhérer au Mémorandum d'Accord afin d'accroître les possibilités de collaboration</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>Pays ayant déjà signé le Mémorandum d'Accord (MoU d'Abidjan) : MAR, MRT, SEN, GMB, GNB, GIN, SLE, GHA, BEN, TGO, NGA, GNQ, STP, GAB, COG, CDF, AGO</p>	<p>Organiser la signature du Mémorandum d'Accord pour les Etats non encore impliqués: PRT-A, PRT-M, ESP-C, CPV, GBR-S, GBR-A, LIB, CIV, CMR, NAM, ZAF</p>
	<p>4.4.2. Organiser une nouvelle rencontre de tous les Etats de l'aire de répartition afin de finaliser le Plan de conservation</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>La première réunion des Etats signataires s'est tenue au siège du PNUE à Nairobi sous la présidence du Nigéria. La deuxième réunion se tiendra peut-être à Dakar lors du Congrès mondial de conservation des Chéloniens.</p>	
<p>4.5. Officialiser un Accord régional sous l'égide de la CMS</p>	<p>4.5.1. Réfléchir, après quelques années, à transformer le Mémorandum d'Accord en un Accord juridiquement contraignant, avec plus de dispositions institutionnelles concrètes</p> <p><i>Priorité : en fonction des ressources disponibles</i></p>		

Objectif 5 : Assurer des financements pour l'initiation ou la poursuite des programmes de conservation des tortues marines

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
<p>5.1. Inclure les projets relatifs aux tortues marines dans des programmes plus larges ayant pour objectif la conservation de zone côtières et marines</p>	<p>5.1.1. Réexaminer les programmes existants ou proposés, en vue d'y insérer des éléments portant sur la conservation des tortues marines</p>	<p>TOUS: Evaluation et assistance technique (J. Fretey) réalisées grâce à un financement du Ministère français de l'Environnement/Comité français pour l'UICN</p> <p>PRT-A: La conservation des tortues fait partie des projets LIFE/MARE – Gestion intégrée des zones côtières et marines aux Azores</p> <p>ESP-C et CPV : Projet financé par l'Union européenne, couvrant (en partie) les tortues marines approuvé</p> <p>GMB: Dans le cadre du projet côtier et marin (ICAM) du FEM, une enquête nationale sur les tortues marines sera réalisée et des activités de conservation seront notamment entreprises</p> <p>GHA: Le programme sur les tortues fait partie du projet de gestion des zones humides côtières</p> <p>Pays sous-région PROTOMAC : Poursuite du financement de l'Union européenne (ligne « Espèces phares »)</p>	<p>SEN : Mettre en place un programme de conservation des tortues marines, en y associant IRD (ex-ORSTOM), CRODT, Fédération sénégalaise de pêche sportive</p> <p>LIB : Développer un programme de gestion des zones côtières nationales intégré, mettant l'accent sur les tortues marines et d'autres espèces marines</p> <p>AGO : Envisagé</p>
<p>5.2. Utiliser le Mémoire d'Accord comme outil pour stimuler les financements pour des activités régionales de protection des tortues marines</p>	<p>5.2.1. Développer, avec le <i>Fonds français pour l'Environnement Mondial</i> (FFEM), une étude de faisabilité sur la soumission d'un projet FFEM régional</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>UICN, CMS, France : Projet en cours de développement en partenariat possible avec ECOFAC et GEF</p>	
	<p>5.2.2. Approcher des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour des financements externes (par-ex. agences de coopération économique, Union européenne, Banque mondiale, PNUD, PNUE etc.)</p> <p><i>Priorité : élevée</i></p>	<p>GMB: Un projet de gestion intégrée des zones côtières sera mis en place. (Il s'échelonne sur trois ans)</p> <p>SLE: La collaboration entre le CSSL et la Division de la foresterie, dans le cadre du projet FEM, sur deux sites de la Convention de Ramsar se terminera en décembre 2002</p>	<p>GMB : Il est prévu de soumettre une demande tendant à prolonger le projet envisagé au-delà de la période de trois ans déjà prévue</p> <p>AGO : En cours de planification</p>
	<p>5.2.3. Approcher les fondations et ONGs internationales susceptibles d'être intéressées au financement d'activités dans des pays précis afin de catalyser la création d'une petite caisse de subventions</p>	<p>Afrique de l'Ouest (MRT, SEN, CPV, GMB, GNB, GIN) : Possibilités avec FIBA, UICN-Sénégal, WWF-Sénégal et UNESCO</p> <p>GAB et COG : Possibilités d'un soutien du WCS et du WWF-CARPO. Conservation International approchée par J. Fretey dans ce but</p>	<p>Soutien possible des ONGs</p> <p>AGO : En cours de planification</p> <p>SLE : La CSSL travaille actuellement sur des propositions visant à obtenir un financement supplémentaire. La Division de la foresterie rétablira les contacts avec l'UICN et le WWF pour reclasser les sites marins proposés pour qu'ils deviennent des parc nationaux</p>

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	<i>Priorité : élevée</i>		
	5.2.4. Rechercher des synergies (pour ce qui concerne la récolte de fonds, apport de soutien institutionnel, etc.) avec d'autres secrétariats de conventions régionales/globales <i>Priorité : élevée</i>	TOUS: Synergies possibles avec l'assistance de la banque BRED GAB et COG : Possibilité d'un financement de l'UNESCO (aire transfrontalière)	CMS : Poursuivre les contacts avec le programme. L'Homme et la Biosphère" (MAB) de l'UNESCO
	5.2.5. Convaincre les sociétés (par-ex. les compagnies pétrolières) de prêter leur appui aux initiatives de conservation à travers leurs stratégies de communication en matière d'environnement <i>Priorité : élevée</i>	GAB, COG, AGO: L'industrie pétrolière a déjà été sollicitée GNQ: Les compagnies pétrolières américaines fournissent un soutien financier et logistique important au projet de conservation des tortues marines à Bioko.	CMR et GAB : Approches en cours AGO : De nouvelles activités sont en cours de planification
	5.2.6. Au niveau local, contacter des institutions gouvernementales et non-gouvernementales, des sociétés, des ambassades, des individus pour des actes de mécénat <i>ad hoc</i> <i>Priorité: moyenne</i>	AGO: Des services de consultant sont appuyés par le PNUD et la NORAD	TOUS : Nécessité d'impliquer plus les Ambassades de France, d'Allemagne et des Pays-Bas ; à développer : des T-shirts et autres cadeaux seront distribués aux personnes qui relâcheront des tortues captives BEN et autres pays du Golfe de Guinée : Mettre en place des tirelires dans des endroits publics bien ciblés (en particulier ceux qui sont fréquentés par les touristes, comme les aéroports, restaurants, etc.) afin de récolter des fonds AGO : De nouvelles activités sont en cours de planification
5.3. Générer des fonds pour des projets sur les tortues à travers l'écotourisme et autres entreprises génératrices de fonds (profitant également aux populations humaines résidentes)	5.3.1. Mettre en place des coopératives d'artisanat pour fabriquer et vendre au public des articles avec comme motif les tortues marines <i>Priorité : moyenne</i>	GHA: Essais de mobilisation de fonds par l'écotourisme	TOUS : Le Bureau régional étudie la question GMB : Prévu pour l'avenir
	5.3.2. Former les parties locales intéressées, en particulier les pêcheurs, pour agir comme guides (ou surveillants ou gardes) afin de leur permettre de générer des revenus provenant d'autres sources	CMR : Formation et emploi de guides et de gardes au sein de l'UTO Campo-Ma'an GHA : Initiative pour inclure ces individus dans d'autres programmes de formation	GMB: Prévu pour l'avenir GHA: On s'efforcera de faire participer ces personnes à d'autres programme de formation AGO: En cours de planification

Programme	Activité	Avancement de la mise en oeuvre	Mesures à prendre
	<p><i>Priorité: moyenne</i></p> <p>5.3.3. Développer, là où c'est nécessaire, des programmes de parrainage de tortues marines, mettant à profit les expériences faites dans d'autres pays</p> <p><i>Priorité: moyenne</i></p>	<p>GMB : Les touristes achètent parfois des tortues pour les relâcher</p> <p>CMR : Programme parrainage de tortues capturées accidentellement en place dans la zone de Campo-Ma'an est très positif</p> <p>STP : Petit programme de parrainage des tortues capturées mis en place ponctuellement par le passé</p>	<p>GHA: A essayer</p>
<p>5.4. Examiner les différentes options à la disposition des gouvernements pour mettre en place des mécanismes internes de soutien financier pour les activités de recherche</p>	<p>5.4.1. Réfléchir à la taxation d'industries bien ciblées (par-ex. pêche, touris-me, immobilier) ayant des impacts sur les tortues marines (par-ex. introduction du principe pollueur-payeur)</p> <p><i>Priorité : en fonction des ressources disponibles</i></p>		<p>TOUS: A envisager</p> <p>AGO: A prendre en consideration (en fonction d'avis legale/cadre)</p>
	<p>5.4.2. Examiner le potentiel des échanges dette-nature en utilisant les tortues marines comme espèce phares</p> <p><i>Priorité : en fonction des ressources disponibles</i></p>		<p>AGO: A prendre en consideration (en fonction d'avis legale/cadre)</p>
	<p>5.4.3. Etablir un fonds d'urgence pour l'environnement en cas de catastrophes naturelles</p> <p><i>Priorité : en fonction des ressources disponibles</i></p>		<p>AGO: A l'étude</p>



Convention sur la conservation des espèces migratrices Appartenant à la faune sauvage



Première réunion des Etats signataires du Mémorandum d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique

6 - 9 mai 2002, Nairobi, Kenya

Déclaration de Nairobi

Les participants à la première réunion des Etats signataires du Mémorandum d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique,

Notant avec satisfaction les progrès considérables accomplis pour appliquer les dispositions du Mémorandum d'Accord depuis son adoption à Abidjan en mai 1999 sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices;

Reconnaissant l'importance des populations de tortues marines fréquentant les eaux de la côte atlantique de l'Afrique par rapport aux populations mondiales dont beaucoup se sont sévèrement amenuisées dans d'autres régions du monde;

Conscients des valeurs sociales, culturelles et économiques des tortues marines pour les peuples de la région;

Conscients des menaces sérieuses sur les tortues marines citées dans le Mémorandum - à savoir : la destruction de l'habitat, la pollution, les prélèvements insoutenables et les prises accidentelles par les pêcheries - qui continuent de faire obstacle à la reconstitution des populations de tortues marines de la région;

Préoccupés de l'impact de la pêche industrielle, notamment celle conduite par des bateaux de pays tiers dans les eaux côtières et hauturières utilisées par les tortues marines pour leur reproduction, leur alimentation et leur développement;

Encouragés par le fait que le Processus africain de développement et de protection de l'environnement marin et côtier de l'Afrique sub-saharienne, tout en contribuant au développement durable en Afrique, constitue aussi une promesse pour réduire ces menaces essentielles;

Conscients de la préoccupation des ministres africains de l'importance des écosystèmes côtiers et marins, ainsi que de la conservation de la biodiversité marine, telle qu'exprimée dans la *Déclaration ministérielle Africaine au Sommet Mondial pour le Développement Durable* (Nairobi, octobre 2001) ;

Accueillant la création de réseaux sous-régionaux d'organisations non-gouvernementales en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale visant à faciliter et à coordonner les efforts de conservation dans les pays ayant des affinités géographiques;

PAR LA PRESENTE

Approuvent le contenu du Plan de conservation finalisé à Nairobi après un processus de débats et de révisions approfondis utilisant les apports d'experts gouvernementaux et non-gouvernementaux de la région et d'ailleurs;

Se félicitent de la signature du Mémorandum d'Accord par les représentants des Gouvernements des pays suivants : Angola, Maroc, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal et Sierra Leone, rejoignant les 12 Etats (Bénin, Congo, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mauritanie, Nigéria, République Démocratique du Congo, et Togo) qui se sont déjà engagés à cet égard;

Invitent, si cela n'est pas fait, tous les Etats signataires à nommer un correspondant national pour servir en qualité de point focal pour le Mémorandum d'Accord et à communiquer sans délai les informations pertinentes au Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices;

Se félicitent des indications positives fournies par le Gouvernement espagnol quant à son intention de signer dès que possible le Mémorandum d'Accord, et de l'engagement du Gouvernement français d'étudier la possibilité de devenir un Etat signataire;

Invitent d'une façon pressante les Etats de la région, qui n'ont pas encore signé le Mémorandum - à savoir : Afrique du Sud, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Liberia, Namibie, Portugal et Royaume-Uni - à prendre les dispositions nécessaires pour devenir dès que possible membres et encouragent d'autres Etats, qui peuvent avoir une incidence sur les populations de tortues marines dans la région et/ou peuvent être en mesure de contribuer à permettre d'atteindre les objectifs du Mémorandum, d'envisager leur participation;

Encouragent les Parties contractantes à la Convention d'Abidjan sur la coopération pour la protection et le développement de l'environnement marin et côtier de l'Afrique occidentale et centrale à utiliser le Mémorandum d'Accord comme moyen principal pour appliquer les dispositions de cette Convention dans la mesure où celles-ci se rapportent à la conservation des tortues marines et de leurs habitats;

Invitent les organisations non gouvernementales internationales et nationales à reconnaître le Mémorandum d'Accord comme contribution à leurs propres activités, afin de compléter et renforcer les mesures contenues dans le Plan de Conservation;

Encouragent les Etats signataires à continuer et à renforcer l'intégration des communautés locales dans le développement et la mise en oeuvre des activités prévues dans le Plan de Conservation et affirment que la participation des communautés locales doit contribuer dans la mesure du possible à améliorer leur conditions socio-économiques, cette amélioration étant aussi nécessaire à la réalisation de la conservation durable des tortues marines;

Recommandent que la conservation des tortues marines soit incorporée aux nombreux projets de gestion des zones côtières élaborés ou réalisés grâce au financement par le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres sources;

Manifestent leur reconnaissance au Gouvernement français, notamment pour son soutien permanent en faveur de l'application du Mémorandum d'Accord, et encouragent d'autres pays à suivre cet exemple;

Invitent le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, conjointement avec la Convention sur les espèces migratrices et d'autres partenaires intéressés, à poursuivre l'élaboration d'un projet dans certains pays pour contribuer à la conservation des tortues marines et des habitats dont elles dépendent; et

Invitent d'une façon pressante le Processus africain pour le développement et la protection de l'environnement marin et côtier en Afrique sub-saharienne à prendre note de ces développements positifs et à chercher à assurer l'intégration pleine et entière de la conservation des tortues marines dans son programme d'intervention.

Fait à Nairobi, le 9 mai 2002